

**UCL**

Université  
catholique  
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)  
Ecole de communication (COMU)

# Le rôle de la communication non verbale dans la gestion de la tension cognitive

Observation appliquée au milieu des tribunaux de justice

Mémoire réalisé par  
**Evelyne Ruelle**

Promoteur  
**Philippe Verhaegen**

Année académique 2017-2018

**Master 120 en Information et Communication**

**Finalité en Gestion de la communication d'organisation et des relations publiques**

Je souhaite commencer par remercier mon promoteur, monsieur Philippe Verhaegen, pour son soutien tout au long de ce cheminement qui m'a finalement mené à construire ce passionnant sujet de recherche. Son esprit particulièrement affuté aux thématiques qui furent mes points de départ, ses conseils et remarques ont contribué à faire émerger richesse et cohérence de la problématique que j'avais choisi d'embrasser. Je n'aurais pu persister dans cette audacieuse initiative sans nos longues entrevues et correspondances, qui ont permis d'affirmer ma démarche et de catalyser mes doutes.

J'éprouve également une profonde reconnaissance envers mon entourage proche, pour leur inconditionnel support ainsi que leurs encouragements, car ils m'ont offert un cadre de travail dont la valeur n'est pas à sous-estimer.

Sans eux, cette étude n'aurait pas pu voir le jour dans un contexte de sérénité et de fierté tel que celui que je vis actuellement, au travers de cette première expérience de recherche.

Je tient finalement à saluer respectueusement chaque personne qui lira ces lignes et parcourra ces pages, dans l'espoir de parvenir à vous communiquer mon enthousiasme et ma fascination pour notre fabuleux langage.

## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : QUESTION DE RECHERCHE.....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE II : NOTIONS ET CONCEPTS .....</b>	<b>5</b>
1. INTERACTION : L'HERITAGE D'ERVING GOFFMAN .....	6
a. <i>Contexte</i> .....	6
b. <i>Les métaphores</i> .....	7
c. <i>Le travail de figuration</i> .....	9
2. LA RELATION : GREGORY BATESON.....	12
3. LA COMMUNICATION NON VERBALE.....	14
a. <i>La genèse : une reconnaissance tardive</i> .....	14
b. <i>Coexistence et articulation avec le verbal</i> .....	15
c. <i>Rapport au corps</i> .....	17
d. <i>Multifonctionnalité du geste</i> .....	18
e. <i>La pragmatique de la relation</i> .....	19
f. <i>Le piège du décodage</i> .....	20
4. LA TENSION COGNITIVE .....	22
a. <i>Introduction aux sciences cognitives</i> .....	22
b. <i>La théorie de la dissonance cognitive</i> .....	23
<b>CHAPITRE III : HYPOTHESE .....</b>	<b>27</b>
1. PRECISIONS .....	27
2. INDICATEURS .....	28
<b>CHAPITRE IV : ELABORATION D'UN OUTIL D'ANALYSE .....</b>	<b>29</b>
1. PREAMBULE .....	29
2. MODE VERBAL .....	31

a. <i>Formes syntaxiques</i> .....	31
b. <i>Tours de parole</i> .....	31
3. MODE VOCAL.....	33
a. <i>Intonation</i> .....	33
b. <i>Pauses silencieuses</i> .....	34
4. MODE KINESIQUE.....	35
a. <i>Gestes des mains</i> .....	36
b. <i>Gestes de la tête</i> .....	37
c. <i>Expressions faciales et regards</i> .....	38
d. <i>Posture</i> .....	39
5. RECAPITULATIF.....	40
<b>CHAPITRE V : CODAGE.....</b>	<b>42</b>
<b>CHAPITRE VI : CORPUS D'ANALYSE.....</b>	<b>45</b>
1. PRESENTATION.....	45
2. IMPLICATIONS.....	48
<b>CHAPITRE VII : OBSERVATIONS ET ANALYSES.....</b>	<b>51</b>
1. GROUPE 1 : LES RESIGNES.....	53
a. <i>Verbal</i> .....	53
b. <i>Non verbal</i> .....	54
2. GROUPE 2 : LES RESISTANTS.....	56
a. <i>Verbal</i> .....	56
b. <i>Non verbal</i> .....	57
3. EXAMEN DES RESULTATS.....	59
<b>CHAPITRE VIII : INTERPRETATIONS.....</b>	<b>61</b>
1. EXPRESSION DE LA TENSION.....	61

2. REDUCTION DE LA TENSION .....	62
<i>a. Premier groupe</i> .....	63
<i>b. Second groupe</i> .....	64
3. DECOUPLAGE DU NON VERBAL.....	66
4. RETOUR SUR L’HYPOTHESE.....	67
<b>CONCLUSIONS</b> .....	<b>69</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>72</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>76</b>
1. ILLUSTRATIONS SUPPLEMENTAIRES .....	76
2. CORPUS : EXTRAITS ET TRANSCRIPTIONS .....	77

## Introduction

L'idée de la recherche dont vous êtes sur le point d'entamer la lecture est née d'un long processus de réflexion, qui fut parsemé de nombreux réajustements et recadrages, nécessaires à l'obtention d'une problématique riche et cohérente. Le sujet dont vous allez sous peu faire la rencontre trouve son souffle dans notre fascination pour les relations interpersonnelles, ainsi que de notre affinité particulière envers toute approche nécessitant nuance et sensibilité.

Nous entendons, au travers de cette étude, corréler deux champs de connaissances, la plupart du temps appréhendés de manière distincte. Le premier, présentant les liens les plus directs avec la formation que nous sommes sur le point d'achever, est celui de la communication. Plus précisément, nous nous attacherons à évaluer les potentialités de la communication non verbale, ainsi que les relations entretenues avec les productions verbales qui l'accompagnent. En parallèle à cela, nous nous pencherons sur les mécanismes de conception de nos pensées et autres représentations mentales, appartenant aux domaines des Sciences Cognitives et de la Psychologie. Notre intention est de nouer ces disciplines autour d'une problématique bien spécifique : la rôle du non verbal dans la résolution de la tension cognitive.

Dans l'objectif de parvenir à saisir, de manière assez globale, les notions et enjeux véhiculés par ces thématiques, nous vous proposerons quelques pages d'exposés théoriques, raisonnablement approfondis. Ce n'est qu'à la suite de cette section reprenant les principaux concepts, que nous définirons une hypothèse davantage opérationnelle, incarnant alors le fil rouge de la suite de l'étude.

Afin de pouvoir être en mesure d'observer un phénomène tel que décrit plus haut, crucial de choisir un terrain approprié. Nous avons finalement opté pour le milieu judiciaire, incarné au travers d'audiences au tribunal. En effet, étant donné notre intention d'étudier le non verbal, il nous fallait trouver une situation d'interaction au cours de laquelle l'expression verbale serait suffisamment contenue et maîtrisée. Notre analyse s'appuie donc sur

un corpus constitué d'extraits vidéo d'audiences se déroulant dans des tribunaux correctionnels et des tribunaux de police.

Le défi suivant, naturellement induit par notre problématique, était de parvenir à observer et à interpréter les signes verbaux et non verbaux présentés par ces interactions, de manière suffisamment rigoureuse et théoriquement appuyée. Nous nous sommes donc consacrés à concevoir un outil d'analyse permettant d'évaluer les indicateurs choisis, et, par la suite, de pouvoir comparer, analyser et interpréter les résultats de nos observations.

Le corps de ce travail consistera donc en une étude qualitative visant à étudier les signes de l'expression corporelle, au cœur des interactions au cours desquelles ils s'inscrivent, afin d'en déduire une éventuelle participation aux mécanismes d'adaptation des cognitions engendrées par la situation. Nous accorderons une attention toute particulière à éviter les pièges surgissant à l'approche du champ de recherche de la communication non verbale. De la même manière, nous tenterons de faire preuve de suffisamment de subtilité pour ne pas donner l'impression de tomber dans les travers d'une dynamique de décodage exhaustif ou de quête de vérité, sensiblement éloignée de l'humble démarche que nous avons souhaité mener.

Dans quelles circonstances la tension cognitive apparaît-elle ? De quels moyens un individu dispose-t-il pour réduire celle-ci ? En quoi l'environnement d'un tribunal influence-t-il l'expression d'un prévenu ? Qu'est-ce qui fait la spécificité de ce terrain ? Quelles réactions peut-on observer de la part des prévenus appelés à comparaître ?

Ce sont autant de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des esquisses des réponses, dans le courant des pages qui suivent. En espérant parvenir à vous transmettre l'engouement qui nous a entraîné dans la rédaction de ce mémoire, nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne lecture !

## Chapitre I : Question de recherche

Vous l'aurez compris, nous avons choisi d'effectuer une étude mettant en relation des processus cognitifs et communicationnels, ainsi que son opérationnalisation dans le domaine de la justice. Certains auteurs ont d'ailleurs eu l'occasion de déplorer le manque de recherche observant le lien entre ces deux sphères de connaissances. « (...) *Au vu du manque évident de travaux qui associent cognition et processus non-verbaux dans les relations inter-personnelles, il nous semble urgent d'approfondir un peu plus les intrications de ces deux aspects fondamentaux du développement psycho-sociologique de l'individu.* » (Brossard & Perret-Clermont, 1988, pp.463-464) Selon ces deux auteurs, une telle démarche demanderait « *de rechercher d'autres indices non verbaux (mimiques, gestualité, phénomènes paraverbaux comme l'intonation, le débit verbal, les pauses inter-sujets).* »

Le cheminement poursuivi au cours de la phase d'exploration bibliographique nous a mené à décliner cette problématique en une question de recherche concrète : *Quel rôle joue l'expression non verbale des prévenus dans la réduction de la tension cognitive vécue par ceux-ci lors de leur comparution face à un juge ?*

Les termes principaux de la problématique que nous soulevons sont, d'un côté, l'observation de l'expression non verbale, et de l'autre, le phénomène psychosociologique de la tension cognitive. Le tribunal est l'environnement choisi pour mener à bien l'observation de cette tension cognitive. Ce terrain y est particulièrement propice, car il présente un cadre formel extrêmement codifié, ce qui offre une structure d'observation des gestes particulièrement commode. De plus, il place les prévenus dans une position selon laquelle le ressenti de cognitions dissonantes est difficilement évitable. Nous discuterons un peu plus longuement du choix de ce terrain par la suite, une fois que toutes les notions auront été remises en contexte et suffisamment explicitées.

La section suivante a pour objectif de vous présenter un aperçu de l'état de la connaissance concernant les différents concepts abordés par cette

question de recherche. Celle-ci nous servira de fil rouge, jusqu'à la fin du chapitre suivant, à la suite duquel nous serons en mesure de construire une hypothèse nous permettant d'accéder à une perspective plus pragmatique.

Au cours du chapitre « Notions et concepts », nous vous parlerons tout d'abord de l'analyse de l'interaction, dans une perspective relativement globale, pour resserrer ensuite notre angle de vue sur l'étude du geste et de la communication non verbale. Le dernier point sera consacré aux processus cognitifs, et plus précisément à la théorie de la dissonance cognitive. Les liens entre sciences cognitives et communication non verbale seront majoritairement dévoilés lors de la dernière phase de notre étude, mais nous aurons également l'occasion de les introduire dans ce chapitre. Ces concepts s'étendront donc principalement à travers les champs de la psychologie, la sociologie et l'analyse d'interaction.

## Chapitre II : Notions et concepts

Nous allons tâcher de présenter quelques courants théoriques, dans l'objectif de remettre en contexte notre étude, qui a pour corps l'analyse interactionnelle, au cœur de la situation dans laquelle elle s'inscrit. Comme point de départ, il nous semble important d'explicitier plus précisément cette notion centrale de l'interaction.

*Il s'agit d'une action réciproque qu'exercent les partenaires – individus ou équipes – d'un échange lorsqu'ils sont en présence les uns des autres. Les interactions peuvent être focalisées, par exemple dans les situations de face-à-face ou dans les conversations, ou non focalisées, par exemple dans les situations de coprésence dans la rue ou un espace public.*  
(Joseph, 2009, p.123)

Au cours de ce chapitre, nous aborderons des théories qui trouvent leur source dans la démarche sociologique à travers le travail d'Erving Goffman, qui pose le cadre rituel de l'interaction, et celle de l'anthropologie avec Gregory Bateson, dont nous décrirons une conception de la relation. Concernant l'analyse gestuelle et, de manière plus générale, la communication non verbale, nous nous référerons à Ray Birdwhistell, également anthropologue, et à des auteurs plus contemporains tels que Jacques Cosnier, psycholinguiste, ainsi que Jean-Marc Colletta et Geneviève Calbris, qui étudient les sciences du langage. A partir de leurs travaux, nous soulignerons quelques caractéristiques propres au geste ainsi que leurs principales fonctions. Il nous sera alors possible de remarquer certaines corrélations entre les activités rituelles du langage verbal et la participation active des gestes dans l'accomplissement de ses objectifs de communication. Pour terminer, nous nous pencherons sur la théorie de la dissonance cognitive de Léon Festinger, psychosociologue, ce qui nous permettra de poser les fondations des liens que nous entendons faire entre sciences cognitives et communication non verbale.

Il existe bien d'autres auteurs qui mériteraient leur place dans cette section, mais auxquels nous n'auront pas l'occasion de faire référence, étant donné le caractère synthétique de ce chapitre.

## **1. Interaction : l'héritage d'Erving Goffman**

### **a. Contexte**

Erving Goffman (1922-1982) est l'un des auteurs incontournables de la sociologie américaine du XX<sup>e</sup> siècle. Il a enseigné au sein de plusieurs universités et a côtoyé, au cours de son parcours, d'autres auteurs de renom tels que Durkheim, Mead, Blumer ou encore Birdwhistell.

Dans les années 70, comme l'explique Louis Pinto, les théories linguistiques évoluent et laissent désormais la place à un nouveau rapport entre les disciplines. Certains auteurs, notamment Goffman, réintroduisent le contexte de l'énonciation de la parole : l'interaction. Jusque-là, les linguistes considéraient la phrase comme une unité décontextualisée, et le langage comme objet d'étude auto-suffisant. Goffman, quant à lui, envisage la parole comme une activité sociale. Selon lui, la prise en compte du contexte ne suffit pas à l'interprétation d'un discours. Il faut également considérer la situation sociale dans laquelle s'inscrit l'interaction. En parlant, les locuteurs ne font pas que transmettre des informations, ils expriment également une acceptation de communiquer, et peuvent transmettre des messages porteurs d'offense, d'humour, de menace, de déférence, d'évitement, d'acquiescement etc. Goffman estime que le sens des paroles d'un locuteur ne préexiste pas à l'interaction, mais s'écrit au cours de celle-ci, dans le processus d'échange. (Pinto, 1988, pp.697-700)

Goffman est souvent associé au courant de l'interactionnisme symbolique, une théorie selon laquelle « *les individus ne subissent pas les faits sociaux, mais les produisent par leurs interactions.* » (Hommel, 2014, p.4) Goffman rejette cependant cette appellation, qu'il considère être une « *étiquette sociologique* » attribuée par des individus n'appartenant pas au cœur de la recherche dans ce domaine. (Goffman, as cited in Winkin, 1984, p.86)

## **b. Les métaphores**

Au fil de son œuvre, Goffman développe trois métaphores se référant aux interactions humaines : la métaphore théâtrale, celle des cadres et celle des rites et des règles. Après vous avoir brièvement présenté les deux premières, nous nous attarderons un peu plus sur la métaphore des rites et des règles de l'interaction, qui nous intéressera davantage dans la perspective qui est la nôtre.

Il est à noter que trois paramètres sont présents dans la structure de chacune de ces trois métaphores : les conditions de bonne réalisation de l'interaction, sa fragilité et ses risques de rupture, et, enfin, les comportements visant à rétablir l'ordre. (Nizet et Rigaux, as cited in Hommel, 2014, p.3) Ces métaphores se distinguent par la perspective qu'elles véhiculent, tantôt individualiste, tantôt structurelle.

La métaphore du théâtre est l'une des plus célèbres. A travers celle-ci, Goffman compare les individus en interaction à des acteurs qui se mettent en scène et cherchent à contrôler leur image. Cette conception insiste sur les impressions transmises, et non sur l'identité en elle-même des acteurs.

*La vie sociale y est comparée à une scène, sur laquelle évoluent les personnes en interaction, comparées à des acteurs, qui effectuent une représentation face à un public, c'est-à-dire qui adoptent un discours et des attitudes visant à maîtriser l'image de soi transmise à autrui. L'acteur dispose pour cela d'outils : le décor dans lequel il évolue (lieux, objets) et sa façade personnelle (discours, langage non verbal). (Hommel, 2014, p.1)*

Cette métaphore de la représentation théâtrale de soi pourrait laisser penser que les interactions ne sont que des mises en scène superficielles, cachant une réalité plus profonde. Or, Goffman ne pense pas à une scène, mais bien à une multitude de scènes, autant que de situations sociales. Chaque interaction sociale se caractérise par un ajustement du rôle social joué par les individus.

*Cet exposé ne porte pas sur les aspects du théâtre qui s'insinuent progressivement dans la vie quotidienne. Son objet propre n'est autre que la structure des rencontres sociales – ces entités de la vie sociale qui s'engendrent chaque fois que des individus se trouvent en présence immédiate les uns des autres. (Goffman 1973a, p.240)*

La métaphore des cadres prend en compte les différents prismes à travers lesquels peuvent être considérés un échange ou une expérience. « *Avec la notion de cadre, il [Goffman] explique que les expériences, les situations sociales, peuvent être abordées sous plusieurs angles, à travers différents cadres qui sont en relation les uns avec les autres.* » (Hommel, 2014, p.2)

Par la métaphore des rites, Goffman soutient que certaines règles servent le bon déroulement de l'interaction, de la situation conversationnelle. Ces rites ont pour objectif de sauvegarder la dignité des acteurs de l'interaction, ce qu'il nomme leur « face ». Si l'un des acteurs, enfreignant l'une de ces règles, porte atteinte au bon déroulement de l'interaction, il devra en rétablir l'équilibre par un échange réparateur. Comme l'explique Goffman, la préservation de la face, même si elle ne constitue pas le but réel de l'interaction, est une condition préalable au bon déroulement de l'échange.

La définition du rite de Goffman évolue entre les deux tomes de son ouvrage intitulé *La mise en scène de la vie quotidienne*. Au cours de cette évolution, les notions qui persistent sont celles de respect et de valeur. La notion de symbolique, présente dans *Les rites d'interaction (tome I)*, ne figure plus dans la définition donnée par *Les relations en public (tome II)*.

*J'emploie le terme « rites », car cette activité, aussi simple et séculière soit-elle, représente l'effort que doit faire l'individu pour surveiller et diriger les implications symboliques de ses actes lorsqu'il se trouve en présence d'un objet qui a pour lui une valeur particulière. (Goffman, 1974, p.51)*

A travers cette expression de *rite*, Goffman transpose le concept de rite religieux à la vie quotidienne. Cette transposition de la notion est possible car, selon lui, la contrainte des cérémonies religieuses est comparable à celle induite lors de l'interaction en face-à-face. « *Lorsque Goffman affirme que la personne est sacrée, c'est au sens où, bien qu'elle n'ait en elle-même aucun sens, elle en acquiert un dans le jeu des relations sociales qui lui accordent le respect.* » (Keck, 2012, p.479)

Dans un premier temps, le rite a pour but de montrer à son interlocuteur sa valeur, notion à laquelle Goffman fait référence ci-dessus. Ce processus consiste notamment à manifester une attitude compréhensible, gage de sa normalité et de sa rationalité, et de convaincre du fait que l'interaction ne fera courir aucun risque à l'interlocuteur. « *Par contraintes rituelles de la communication, il faut entendre les normes qui contribuent non pas à la transmission d'un message ... mais à la qualification d'un locuteur comme individu socialement digne d'être entendu.* » (Pinto, 1988, p.700)

L'activité rituelle de l'interaction est intimement liée au travail de figuration, consistant pour un individu au maintien de sa face. Nous allons donc à présent aborder plus en profondeur ce processus auto-défensif.

### **c. Le travail de figuration**

Il s'agit de ce que Goffman nomme *face-work*, et qui se trouve être une « *pratique habituelle et normalisée – tact, savoir-faire – par laquelle une personne prévient tout événement dont les implications symboliques seraient susceptibles de mettre en danger la situation d'interaction. Garder la face est une condition de l'interaction et non son but.* » (Joseph, 2009, p.123) Le travail de figuration réalisé par un individu pour sauver sa face est un mécanisme qui se situe au cœur de notre recherche. Nous allons donc en développer plus longuement le fonctionnement et les concepts-clés.

Selon Goffman (1967), durant nos contacts en face à face, nous choisissons une ligne de conduite, une image que nous souhaitons donner de nous-même. Cette image, nous allons l'exprimer à travers des actes verbaux et non verbaux, transmettant ainsi notre point de vue de la situation, des autres participants ainsi que de nous-même. Cette ligne que Goffman nomme la

face est la « *valeur sociale qu'une personne revendique à travers la ligne d'action qu'elle adopte au cours d'une interaction. La face n'est pas logée à l'intérieur ou à la surface d'un individu mais est diffuse dans le flux des événements de la rencontre.* » (Joseph, 2009, p.123) Par ce processus, une collaboration tacite va naturellement s'instaurer entre les participants de l'interaction, permettant à chacun de se trouver dans les meilleures conditions pour atteindre ses propres objectifs. Par la même occasion, les interlocuteurs manifestent leur intention de suivre les règles du jeu de l'interaction. Les droits et les obligations prévus par ces règles tacites tels que décrits par Goffman sont donc conçus pour qu'aucun interactant n'abuse de sa position, de son rôle social, qui, nous l'avons soulevé plus haut, porte une valeur sacrée.

Les individus aspirent à sauver leur face en raison de l'attachement émotionnel à l'image d'eux-mêmes qu'ils expriment, de leur fierté, de leur honneur, du pouvoir que ce statut leur donne sur les autres, etc. Toujours selon le travail de Goffman, le fait de chercher également à sauver la face des autres participants de l'échange est dû à leur attachement envers l'image que les autres donnent d'eux-mêmes, au sentiment qu'ils ont un droit moral à cette protection, mais aussi pour éviter l'hostilité causée par la perte de la face d'autrui, alors ressentie par tous les participants. Par exemple, si l'on ne s'attend pas à une poignée de main de la part de son interlocuteur mais que celui-ci, pourtant, nous y invite en tendant la main, nous n'aurons d'autre choix que de la lui rendre en retour, sous peine d'engager un profond malaise. De manière plus détournée, une personne peut ressentir qu'elle est perçue comme quelqu'un faisant preuve de compassion et d'empathie envers les autres. Pour sauver sa face, cette personne sera donc amenée à sauver celle des autres. Pour faire un lien avec le cas que nous étudions, nous pouvons supposer qu'un juge est une personne dont les principales qualités attendues sont l'écoute, l'impartialité et la fermeté mais également, lorsqu'il s'agit de juger des infractions aux conséquences mineures, la compréhension et l'indulgence.

Une fois qu'une personne a choisi et introduit une ligne de conduite, elle, ainsi que les autres participants vont devoir en tenir compte au cours du déroulement de l'interaction. Une fois qu'une position est adoptée, tout le monde est, en quelque sorte, contraint par celle-ci, une contradiction signifiant la rupture de la sérénité de l'interaction. Si un individu modifie sensiblement sa ligne de conduite, ou si cette ligne est discréditée par autrui, comme l'explique Goffman, un état de confusion va automatiquement s'installer, les participants ayant mentalement préparé des contributions désormais obsolètes.

Les attitudes permettant de se sauver la face sont devenues des pratiques habituelles et standardisées, chaque personne, culture ou société possédant son propre registre de pratiques. Les membres de tout cercle social sont censés avoir acquis une certaine connaissance et expérience de ces pratiques. Dans notre société, ce type de capacités est parfois appelé tact, diplomatie ou aptitude sociale.

Si, toutefois, l'un des interactants met en péril la face de l'un de ses interlocuteurs, volontairement ou non, et qu'il souhaite ensuite rendre à l'interaction son caractère paisible et regagner la considération des autres interlocuteurs, celui-ci devra procéder à un échange réparateur. Ce type d'échange est défini par Goffman comme une *« activité rituelle qui se manifeste par des justifications, des excuses ou des prières et par laquelle une personne entreprend de modifier la signification attribuable à un acte pour en atténuer le caractère virtuellement ou réellement offensant. »* (Joseph, 2009, p.123) Les échanges réparateurs sont à l'opposé des échanges confirmatifs, qui *« visent à montrer à un partenaire de jeu que l'échange est bien en cours et que les deux acteurs respectent mutuellement le rôle qu'ils sont en train de jouer : en ce sens, ils confirment qu'une interaction sociale a bien lieu ... »* (Keck, 2012, p.486)

Le travail de Goffman s'avère fort utile pour mettre en contexte et expliquer la motivation des prévenus qui, face au tribunal, tentent de sauver leur face en développant divers mécanismes qui sont justement le sujet de notre recherche. Nous pouvons également rajouter qu'un prévenu peut être

appréhendé comme ce que Goffman désigne, dans le cadre de sa métaphore théâtrale et au travers de son ouvrage *Stigmaté*, comme un acteur stigmatisé, « c'est-à-dire « qui présente un attribut qui le disqualifie lors de ses interactions avec autrui ». Il peut s'agir d'un attribut physique ou social, dévalorisé dans une société donnée (sexe, ethnicité, casier judiciaire, orientation sexuelle...). » (Goffman as cited in Hommel, 2014, p.2)

L'une des principales critiques qui lui fut adressée consiste à lui reprocher d'avoir « *négligé les composantes macrosociologiques à l'œuvre dans les interactions, tout en souhaitant donner à ses analyses un caractère universel.* » (Hommel, 2014, p.3)

## **2. La relation : Gregory Bateson**

Bateson (1904 -1980) est un célèbre anthropologue, dont le travail a également influencé et nourri d'autres disciplines telles que la psychiatrie, la psychologie, l'analyse interactionnelle ainsi que la sociologie. En 1958, il publie son premier ouvrage, qui restera une oeuvre de référence dans le champ des sciences sociales : *La cérémonie du Naven*. Ce livre rend compte de son observation anthropologique de la tribu des Iatmul, en Nouvelle-Guinée. Il y présente une théorie de l'interaction humaine, dans laquelle est impliqué le concept des relations symétriques et complémentaires, auquel nous allons particulièrement nous intéresser.

Dans ce livre, Bateson (1958) a montré que de nombreux systèmes de relations entre individus ou entre groupes d'individus tendent à changer progressivement. Le comportement autoritaire d'un individu A appellera naturellement un comportement de soumission de la part de B, qui lui-même mènera à un autre comportement autoritaire de A, qui exigera alors à nouveau la soumission, et ainsi de suite. « *Nous avons ainsi une relation qui change progressivement et, à moins que d'autres facteurs n'interviennent, A deviendra nécessairement de plus en plus autoritaire et B de plus en plus soumis.* » (Beavin & Sluzki, 1965)

Bateson nomme *schismogénèse* ce phénomène de développement à l'œuvre dans une relation. Cette schismogénèse peut, selon lui, être symétrique ou complémentaire. Dans un ouvrage qu'il écrit avec Jackson en 1964, Bateson définit ainsi le comportement symétrique :

*Le comportement, soit dans la rivalité soit dans d'autres relations, défini par le fait que A se trouve poussé à faire quelque chose parce que B l'a fait, ce qui détermine à son tour B à en rajouter, à la suite de quoi A en fait autant, et ainsi de suite. C'est là le type de symétrie caractéristique des comportements de surenchère et de rivalité entre voisins, caractéristique de certains aspects de la course aux armements, etc.*  
(Bateson & Jackson, 1964, p.270)

Le comportement symétrique est donc un modèle relationnel traduisant l'égalité des forces en présence et de leurs ressources d'action, contrairement au comportement complémentaire, qui implique un déséquilibre des positions dans la relation.

*Quant à l'aspect complémentaire du comportement interactionnel, [il se traduit par le fait que] ce que A fait s'accorde en un sens avec ce que fait B, tout en en différant essentiellement. Cette catégorie de l'interaction complémentaire inclut par exemple les comportements de domination et de soumission, ... de tuteurage et de dépendance, et ainsi de suite, de tous modèles impliquant une adaptation mutuelle entre le comportement de A et celui de B.* (Bateson & Jackson, 1964, p.270)

Un comportement complémentaire donne lieu à deux positions, que Haley (1963) nomme supérieure et inférieure. Il décrit également des procédés auxquels peuvent avoir recours les individus pour influencer la relation dans un sens particulier. « Par exemple, une manœuvre « supérieure » de A conduirait à définir la relation par la soumission de B à A. B peut cependant répondre par une définition symétrique établissant que tous deux sont égaux, et ainsi de suite. » (Beavin & Sluzki, 1965)

Cette théorie, soutenant qu'une relation se doit d'être soit symétrique, soit complémentaire, met davantage l'accent sur la relation au sein des dyades, c'est-à-dire des relations entre deux individus. De manière plus opérationnelle, notre recherche nous amènera à nous concentrer sur la relation complémentaire existant entre un juge et un prévenu au tribunal. Nous nous intéresserons fortement au processus de reprise de pouvoir entrepris par les prévenus, face à une relation qui, naturellement, les place dans la position inférieure. Les méthodes permettant de déterminer, à partir de l'observation de l'échange de messages, les positions des individus, ainsi que leurs tentatives visant à prendre l'ascendant seront explicitées dans le chapitre concernant la construction de l'outil d'analyse.

### **3. La communication non verbale**

Nous allons vous proposer ici une présentation synthétique du paysage de la communication non verbale et de l'analyse du geste. Loin d'être exhaustive, celle-ci est à appréhender davantage comme un tour d'horizon de quelques axes de ce champ d'étude, le cadre de cette recherche ne nous permettant pas de développer son histoire de façon complète et détaillée. De plus, cette discipline manifeste la caractéristique de rassembler un très grand nombre de domaines d'études différents, chacun doté de son angle d'approche particulier. Dans l'objectif d'un meilleur cadrage avec la recherche globale dans laquelle s'insère cette section, nous nous concentrerons sur des perspectives qui sont principalement celles de la linguistique, de la psychologie et de la sociologie.

#### **a. La genèse : une reconnaissance tardive**

D'aucuns considèrent Ray Birdwhistell comme le fondateur de l'étude de la communication non verbale. Celui-ci a développé, dans les années 50, une discipline qu'il nomme la *kinésique*, consistant en l'étude de la communication par le corps et les gestes. Cependant, ce champ de recherche ne fut pas considéré comme légitime de son époque. Anthropologue, tout comme Bateson et Mead, celui-ci fut contraint de se tourner vers des

domaines au sein desquels il aurait la possibilité d'obtenir un financement, tels que la psychiatrie ou le travail social. (Winkin, 1984, pp.85-87)

Birdwhistell développe le *modèle orchestral* de la communication, défendant « *qu'en tant qu'individus, nous sommes tous des hommes orchestre, car nous jouons tous de plusieurs instruments simultanément. Nous jouons de la parole, du geste, de l'espace que nous structurons, du temps, des silences, des vêtements que nous portons ...* » (Winkin, 2005, p.3)

Comme le rappelle Jacques Cosnier (1977), c'est au cours des années 70 que les procédés d'enregistrement des sons et des images se perfectionnent, permettant dès lors une observation facilitée des gestes. Ce développement des technologies, accompagné de celui des sciences de la communication, a grandement favorisé l'expansion des études au sujet de la communication non verbale. Un autre facteur freinant depuis toujours les recherches au sujet de la communication non verbale est la difficulté à découper les gestes en unités minimales (Cosnier, 1996).

Le champ de recherche de la communication non verbale est donc loin d'avoir été reconnu dès sa naissance et, s'il a depuis gagné en légitimité, il demeure marginalisé par rapport aux disciplines phares des sciences sociales que sont la psychologie, la sociologie, la linguistique ou encore la psychiatrie.

#### **b. Coexistence et articulation avec le verbal**

Même si certains auteurs considèrent, jusque dans les années 2000, que le geste n'apparaît que pour aider le locuteur à transmettre son message, Jean-Marc Colletta (2015), appuyé par les travaux d'autres auteurs, montre désormais que le geste est profondément communicatif, s'élaborant au moment de la conception mentale du message.

*Il ne fait plus aucun doute pour personne qu'elle [la communication] est multimodale dans son essence même, et que parmi les flux d'informations échangées entre les locuteurs, les informations de nature visuelles (gestes manuels et céphaliques, mimiques, regards et*

*changements de posture) contribuent à l'intercompréhension au même titre que les informations de nature auditive (énoncés linguistiques, prosodie et autres informations en provenance de la voix). (Colletta, 2007, p.30)*

Celui-ci rejoint Cosnier (2000), qui soutient que le langage parlé met notre corps en action de façon permanente, et que le langage du corps ne peut donc être indépendant du langage verbal. Colletta, un chercheur ayant travaillé sur le rôle du geste dans l'acquisition du langage chez les jeunes enfants, démontre que la communication non verbale précède la communication verbale chez celui-ci, fait également reconnu par Cosnier.

Les gestes, contrairement au langage verbal, ne sont pas construits selon des liens arbitraires mais au contraire, motivés, relativement à référentiel. Cela signifie que si les mots du langage verbal ne présentent pas une relation de ressemblance avec les objets, concrets ou abstraits, qu'ils représentent, c'est bien le cas des gestes.

*Mon hypothèse ... est que le signe gestuel coverbal est un signe motivé, contrairement au signe verbal qui, lui, est considéré comme arbitraire. Le premier présente un lien naturel, de contiguïté ou de ressemblance entre sa substance et sa signification, alors que ce n'est pas le cas pour le signe verbal. (Calbris, 2001, p.132)*

Les gestes jouent, la plupart du temps, un rôle de soutien ou de renforcement du langage verbal, aiguillant le destinataire sur la manière d'appréhender le message. Ce mécanisme rejoint la notion *d'enchâssement* introduite par Goffman, expliquant que « *par un sourire, une grimace, une moue, une modification de l'émission habituelle, tout locuteur peut guider sur la façon dont doit être cadré ce qu'il dit ou a dit.* » (Pinto, 1988, p.700)

Cependant, ceux-ci peuvent également véhiculer d'autres messages et/ou les contredire. Cosnier (1977) fait remarquer, après avoir mené une étude spécifique, que ses collègues et lui ont été en mesure de montrer qu'il n'existe pas forcément une concordance entre les connotations des signaux

acoustiques et visuels. Par ailleurs, ceux-ci démontrent également que la contradiction ou le manque de cohérence entre ces deux types de signaux, émis par un locuteur, se situe bien souvent à l'origine des difficultés de compréhension ou des sensations d'étrangeté ou de malaise ressentie par son interlocuteur.

### **c. Rapport au corps**

Tous les êtres humains *bougent* durant l'interaction. L'amplitude et la perceptibilité de ces mouvements du visage, du regard, de la tête, des mains, ou des variations de la voix dépendent de la personnalité des individus concernés, de leur culture, de l'environnement dans lequel ils se trouvent et d'une multitude d'autres facteurs encore.

Si la communication non verbale est multifonctionnelle, nous le verrons par la suite, elle est également multicanal : auditive, visuelle, olfactive, tactile et thermique. Les trois derniers canaux sont, comme l'explique Cosnier (1977), bien souvent dépréciés et tabous chez l'adulte occidental. Dans la majorité des cas, les expressions de ces différentes parties du corps, que nous appellerons *segments corporels*, se combinent. Dans la perspective qui est la nôtre, nous utiliserons, tout comme la plupart des auteurs référencés, l'expression de *geste* dans un sens très large, comprenant les mimiques faciales, les variations vocales, les regards etc.

Nous l'avons mentionné, les segments corporels impliqués peuvent varier fortement d'un individu à l'autre et d'une culture à l'autre, mais il est cependant possible de pointer quelques spécificités endossées par certains segments ou groupes de segments corporels, de manière relativement généralisée. Comme l'indique Cosnier (1977), « *les émotions spécifiques sont fréquemment perçues à partir des mimiques faciales, tandis que l'orientation de la tête et les positions du corps ne permettent qu'une évaluation de l'état affectif général du sujet.* »

#### **d. Multifonctionnalité du geste**

La plupart des auteurs ont mis au point des systèmes de classement des gestes, compte tenu de leur fonction. C'est le cas, notamment de Greimas, Mahl, Efron, Friesen ou encore Cosnier. En association avec d'autres collaborateurs, Cosnier présente une classification des gestes, désignés justement par la fonction qu'il remplissent : les signes phatiques, régulateurs, quasi linguistiques, expressifs, extracommunicatifs, coverbaux etc.

Certaines ayant déjà été évoquées plus haut, voici une synthèse présentée par Colletta (2015) des fonctions principales du geste accompagnant la parole, qu'il nomme *coverbal*. Celles-ci sont l'identification des objets du discours, par pointage direct ou indirect, la représentation des objets du discours par des gestes qui les dessinent, les miment ou les symbolisent, ainsi que l'expression des émotions, des états mentaux (doute, réflexion, etc.) et des actes de langage courant (excuse, acquiescement, refus, etc.). Mais il cite également la structuration de la production langagière par la démarcation des constituants, la cohésion discursive et, enfin, la synchronisation entre les interlocuteurs et l'ajustement de leurs conduites au cours de leur interaction sociale. Cosnier (1977) souligne l'importance de la connotation du discours verbal, ainsi que celle de la transmission de l'attitude affective et de l'humeur que produisent ces gestes.

*Une étude de catégorisation de coverbaux (2000) nous a permis de montrer que s'il est aisé d'attribuer une fonction à certains types de coverbaux (les gestes de pointage, les gestes qui représentent des objets concrets, les expressions faciales, les gestes d'appel), en revanche, il s'avère très difficile d'attribuer une seule et unique fonction à d'autres types de coverbaux (les gestes de structuration du matériau verbal et les gestes qui symbolisent des référents abstraits). (Colletta, 2015)*

D'autres auteurs ont construit une catégorisation des moyens de communication non verbaux en fonction du caractère observable et perceptible de ceux-ci. C'est le cas de Marino Bonaiuto (2007), qui a développé une classification au sein de laquelle « *les éléments de la*

*communication non-verbale sont disposés selon une échelle, commençant du haut vers le bas, par les signes plus manifestes (aspect extérieur et comportement spatial) jusqu'aux ceux moins évidents (mouvements des parties du visage, signes vocaux – para verbaux).* » (Hennel-Brzozowska, 2008, p.25) Selon le travail de Bonaiuto, nous obtenons donc, dans cet ordre, l'aspect extérieur (formation physique, silhouette, vêtement), le comportement spatial (distance interpersonnelle, contact corporel, orientation dans l'espace, parfum), le comportement cinétique (mouvement du tronc, des jambes, de la tête, des mains), le visage (regard, contact visuel, expression du visage) et les signes vocaux (à signification paraverbale, non verbaux, silences).

On remarque sans difficulté qu'ici, l'auteur englobe dans son classement des signes qui ne sont pas des productions gestuelles du corps. La classe du comportement spatial rejoint de manière évidente la théorie de la proxémique d'E.T. Hall. Quelques lignes concernant celle-ci figurent plus loin, dans la section de présentation de notre corpus d'analyse.

#### **e. La pragmatique de la relation**

Parmi les différentes fonctions rassemblées par Colletta et décrites plus haut, nous pouvons voir que certaines sont davantage liées à l'expression du contenu du message, c'est-à-dire l'activité référentielle, alors que d'autres sont orientées vers la relation, l'activité pragmatique. (Cosnier, 1996). Ces dernières rassemblent, par exemple, les gestes permettant le partage des tours de parole entre les interlocuteurs ou encore ceux qui assurent et maintiennent le contact au cours du dialogue.

C'est dans ce contexte que Cosnier (1996) nous expose les concepts de *convergence* et de *divergence communicative*, des notions qui traduisent l'engagement ou le désengagement d'un locuteur au sein d'une situation d'interaction.

*La convergence communicative est l'expression positive de l'engagement, de l'affiliation ou de l'intimité, caractérisée par le sourire et les mimiques syntones, le contact oculaire, l'orientation frontale du*

*tronc, l'inclinaison antérieure, les hochements de tête, la gesticulation coverbale, l'ensemble portant au maximum la synchronie interactionnelle, tandis qu'à l'opposé, la divergence serait marquée par l'asynchronie des mimiques et l'absence de sourire, la fréquence des extracommunicatifs autocentrés, l'inclinaison postérieure, les mouvements des jambes et l'immobilité des bras, la rareté des hochements de tête et autres régulateurs.* (Cosnier, 1996)

#### **f. Le piège du décodage**

La communication non verbale qui, comme nous l'avons vu, doit se montrer persévérante afin de faire accepter sa légitimité dans le champ de la recherche scientifique, connaît de nos jours un franc succès dans le rayon *développement personnel* des librairies. Ces ouvrages proposent des clefs de compréhension des gestes, dans le but de contrôler son propre langage corporel, et de percer à jour celui de ses interlocuteurs. Le même engouement commercial est rencontré par les formations et séminaires proposant le même genre de services.

Le manque d'appuis théoriques et de crédibilité scientifique que manifeste ce type d'activité est largement déploré par la communauté des chercheurs. Les connaissances théoriques au sujet de la communication non verbale, développées depuis des décennies, se voient détournées, déformées et discréditées au profit de ce nouveau marché, particulièrement lucratif.

Pascal Lardellier a publié, en 2008, *Pour en finir avec les gourous de la communication*, un ouvrage qui dénonce les pratiques de ceux qu'il surnomme les *bonimenteurs de la relation*. La même année, il publie également un article qui suit la même démarche. L'examen de sa critique nous permet de pointer les écueils à éviter et les précautions à prendre lorsqu'on mène une recherche dans le domaine de la communication non verbale.

Il existe bon nombre de sciences auto-proclamées prétendant décrypter l'expression du corps, telles que la *morphogestuelle* (1983), la *morphobiologie* (1990), la *morphopsychologie* (2000) ou encore la *PNL* (programmation neuro-linguistique). Parmi elles, la *synergologie* est celle

qui propose les théories d'interprétation les plus ambitieuses. Comme l'explique Lardellier, celles-ci prétendent à une illusoire transparence des relations interpersonnelles et à une accessibilité de la compréhension des intentions inconscientes qu'accompagnent nos gestes, comme en témoigne cet extrait, présentant la synergologie.

*Le corps pense tout haut ce que l'esprit pense tout bas... Le synergologue devient, le temps de la lecture des gestes de l'autre, le devin dont parlent les légendes. Derrière son regard d'analysant et derrière ses paroles qui « disent » ce qu'est l'autre, son discours a l'air si magique qu'il a l'air incroyable. (Turchet, 2004, p. 25).*

Depuis l'Antiquité, les hommes ont développé ce genre de *sciences*, toujours dans l'objectif d'asseoir leur domination sur autrui. Comme le décrit Lardellier, toute démarche scientifique passe, à un moment ou un autre, par l'établissement de catégories, de classes, mais toujours dans le respect de certains préceptes de validité scientifique. Or, ces pseudosciences se livrent à des caricatures et usent de raccourcis, se moquant des implications discriminatoires que peut revêtir une typologie systématique des individus, qui plus est basée sur des caractéristiques liées à l'apparence.

De plus, comme le confie Lardellier, l'emphase est tellement mise sur la communication non verbale, qu'elle efface le langage verbal. Cela nous laisse penser que ces décrypteurs en tout genre n'ont que peu parcouru la littérature scientifique puisque la plupart des auteurs n'envisagent aucunement le non verbal, les gestes, indépendamment du langage verbal.

*Aucune distinction n'est posée entre signes volontaires, conventionnels, déictiques, indiciels, aucune prise en compte du contexte ni des statuts des interactants, et aucun lien dynamique établi entre la parole et la posture, entre la pensée, son expression orale et la manière de l'accompagner par le geste ne se retrouvent dans la synergologie. (Lardellier, 2008, p.128)*

Comme l'expose sa critique, les codes et autres grammaires proposés par ceux-ci sont développés sans la prise en compte de toute forme de contexte. Un geste, une fois identifié sur autrui, pourra donc être interprété en parcourant l'ouvrage, constellé d'illustration pour une plus grande aisance pratique. Seulement, cette manière de procéder va à l'encontre du relativisme scientifique rigoureusement appliqué par les chercheurs. « *Et cela se saisit en considérant l'interaction, son contexte social, le statut des personnes en situation ; pas en fétichisant un individu déconnecté de la situation dans laquelle l'action est envisagée in vitro.* » (Lardellier, 2008, p.125) Nous l'avons vu plus haut dans ce chapitre, les interactions sont profondément ritualisées et socialement contextualisées, ce que négligent ces auteurs de pseudosciences. Il est, par ailleurs, aisé de comprendre la nature de cette omission puisque, sans elle, aucun livre n'aurait pu être écrit et aucun stage dispensé, étant donné que le langage du corps est bien trop complexe pour être caricaturé de la sorte.

#### **4. La tension cognitive**

##### **a. Introduction aux sciences cognitives**

C'est souvent à travers l'étude du développement cognitif des enfants, des troubles de la parole ou d'autres troubles psychologiques ou psychiatriques que les auteurs se sont penchés sur la relation existant entre cognition et parole puis, entre cognition et geste. Les sciences cognitives s'intéressent davantage aux processus de conception des messages, alors que les théories interactionnelles étudient principalement leur cadre d'expression. Il est cependant évident que ces deux champs de recherche sont intrinsèquement connectés.

Georges Herbert Mead est l'un des premiers à avoir établi des liens entre le champ de l'interaction et celui des sciences cognitives. En 1934, Mead « *a proposé une conceptualisation des liens entre interaction sociale et développement intellectuel à partir de la notion de conversation par gestes.* » (Brossard & Perret-Clermont, 1988) Nous l'avons vu plus haut, Colletta conçoit que le geste s'élabore au moment de la construction de la

pensée. Mead va plus loin, soutenant que « *la construction de la pensée résulterait de l'intériorisation des conversations par gestes effectuées avec d'autres individus au cours des expériences sociales de communication.* » (Brossard & Perret-Clermont, 1988) Selon lui, les gestes ne feraient donc pas qu'accompagner la construction de la pensée, mais auraient un rôle à jouer dans son élaboration symbolique même.

Tout comme Mead, Vygotsky et Piaget se sont penchés, au travers de leurs travaux concernant le développement cognitif de l'enfant, sur la « *nécessité de tenir compte des dynamiques sociales des situations cognitives, ouvrant ainsi le champ d'étude de l'interaction sociale* ». (Zittoun, 1997, p.27)

A leur tour, Alain Brossard et Anne-Nelly Perret-Clermont se sont intéressés à l'interdépendance des processus cognitifs et des situations de communication, par la prise en compte du comportement verbal et non verbal. Dans le cadre de travaux visant à observer le développement de l'enfant au cours d'interactions, ceux-ci ébauchent le concept de *conflit socio-cognitif*, une situation au cours de laquelle « *le sujet (...) est amené à re-structurer sa pensée du fait de l'émergence d'un conflit entre son point de vue et celui, différent, de son partenaire, dans une situation qui réclame de leur part un accord commun ou une action conjointe.* » (Brossard & Perret-Clermont, 1988) Déjà, ceux-ci soulignent l'importance de l'environnement social tel que vécu par leurs sujets au cours des situations d'interaction. Cette notion de conflit socio-cognitif est intimement liée à la théorie développée par Léon Festinger, concernant la *dissonance cognitive*, que nous allons à présent aborder.

### **b. La théorie de la dissonance cognitive**

La théorie de la dissonance cognitive, comme le relaient David Vaidis et Séverine Halimi-Falkowicz dans leur article d'hommage à cette théorie (2007), est l'une des théories les plus connues dans le domaine de la psychologie sociale. Elle a été initiée en 1957 par Léon Festinger, professeur de psychologie sociale à l'Université de Stanford.

Comme ils en témoignent, l'unité de base de la théorie de la dissonance cognitive est la cognition, définie comme tout élément de « *connaissance*,

*opinion ou croyance sur l'environnement, sur soi-même ou sur son propre comportement* ». (Festinger, 1957, p. 9). « *Les différentes cognitions peuvent entretenir entre elles trois types de relations : la dissonance, la consonance, ou la neutralité.* » (Halimi-Falkowicz & Vaidis, 2007, p.12)

« *Les théories de la cohérence cognitive partagent en prémisse le principe de cohérence qui pose la cohérence comme mécanisme organisateur premier : l'individu est plus confortable avec la cohérence qu'avec l'incohérence.* » (Pasquier & Chaib-draa, 2002, p.3) Selon Halimi-Falkowicz et Vaidis, Festinger considère, par ailleurs, que le besoin pour un individu de rendre ses cognitions cohérentes, et de maintenir ainsi *l'homéostasie*, l'état d'équilibre, sur le plan psychologique, est aussi contraignant que ses besoins physiologiques.

Pasquier explique que, selon la théorie de Festinger, des cognitions sont consonantes si elles sont cohérentes, et dissonantes si elles se contredisent et ne peuvent coexister en harmonie. Un état de dissonance entraîne le ressenti d'une profonde tension intérieure, générant gêne et malaise, ce qui pousse l'individu qui y est sujet à réduire celle-ci. Plusieurs solutions sont alors à sa portée, permettant de tenter de rétablir, a posteriori, un certain équilibre cognitif. « *Selon Festinger (1957), les individus ajusteraient a posteriori leurs opinions, croyances et idéologies au comportement qu'ils viennent de réaliser.* » (Halimi-Falkowicz & Vaidis, 2007, p.11)

De manière générale, Pasquier indique que la dissonance peut être réduite par une modification de la cognition « *afin qu'elle soit consonante avec la situation : c'est le principe de base de l'apprentissage ou adaptation dans la théorie de Festinger.* » (Pasquier & Chaib-draa, 2002, p.4) Mais il est également possible de changer, non pas, cette fois, la cognition, mais bien la situation, « *afin qu'elle soit consonante avec la cognition : un agent peut agir sur l'environnement pour l'amener dans un état où la cognition est de nouveau consonante avec la situation en question.* » (Pasquier & Chaib-draa, 2002, p.4)

En résumé, l'individu a la liberté de soit, modifier ses considérations mentales, ses représentations, dans le but de les rendre cohérentes avec ses

actes ou la manière dont il se figure la situation, soit d'adapter ses actions aux représentations mentales de lui-même et de son environnement.

Halimi-Falkowicz et Vaidis présentent, de manière non exhaustive, quatre comportements possibles, modélisés suivant leur compréhension de la théorie de Festinger. Tout d'abord, la *rationalisation cognitive* consiste à modifier la cognition inconsistante ayant initié la dissonance, par l'adaptation de la cognition à l'acte posé, ou à justifier les circonstances qui nous ont poussé à réaliser le comportement problématique. « *Les arguments mobilisés fournissent alors un ensemble de cognitions consistantes, qui permettent de réduire la dissonance.* » (Halimi-Falkowicz & Vaidis, 2007, p.14) Ensuite, la *rationalisation comportementale* repose sur la réalisation d'un second comportement, allant dans le même sens que le premier, jugé moins problématique une fois mis en parallèle avec un comportement cohérent. La *trivialisation* est le fait de dévaloriser, de banaliser, le comportement problématique, ou la croyance qui en fait un comportement problématique. A la différence du processus de *rationalisation cognitive*, le sujet maintient ici sa cognition initiale, mais en réduit la valeur. Enfin, le *support social*, sans doute le mécanisme le plus radical, consiste à adopter des cognitions cohérentes avec l'acte problématique et à modifier son environnement social dans le but de le rendre cohérent avec ces nouvelles cognitions. Par ce biais, le comportement problématique devient consistant.

Nous pouvons remarquer ici que les individus ont la possibilité de modifier, soit leur comportement, soit leurs cognitions. Il est à noter que, « *selon Festinger (1957), la réalité psychologique est, de fait, plus malléable que la réalité physique* ». (Halimi-Falkowicz & Vaidis, 2007, p.14) La solution la plus accessible est donc la modification de ses cognitions. Cependant, comme le fait remarquer Pasquier, « *les cognitions ne sont pas toutes également manipulables, la probabilité qu'une cognition soit modifiée pour réduire la dissonance dépend de sa résistance au changement.* » (Pasquier & Chaib-draa, 2002, p.5) Il ajoute qu'une cognition sera davantage résistante au changement si elle est acquise depuis longtemps, par le biais de

la perception plutôt que par communication, revendiquée de manière répétée et publiquement exprimée.

Au cours de l'analyse à laquelle nous nous adonnerons plus loin, nous utiliserons l'expression de *tension cognitive*, et non de *dissonance cognitive*, afin de prendre une certaine distance par rapport à la théorie de Festinger et s'assurer ainsi de ne pas exprimer des idées qui ne seraient pas dans la lignée des siennes, en utilisant ses propres termes. Par *tension cognitive*, nous entendrons donc *toute sensation d'inconfort psychologique, résultant d'un conflit interne entre des actes et des cognitions*.

## Chapitre III : Hypothèse

- › *La situation d'interaction incarnée par l'audience au tribunal entravant la résolution de la tension cognitive des prévenus sur le plan verbal, ceux-ci ont la possibilité de se soulager de cette tension à travers leur expression corporelle non verbale.*

### 1. Précisions

Le premier morceau de cette hypothèse soutient que les prévenus convoqués au tribunal, accusés d'avoir transgressé la loi, sont présentés dans une position de tort, peu importe le degré de gravité de celui-ci. Cette *étiquette* qu'on leur attribue va devoir, d'une manière ou d'une autre, être intégrée au modèle de représentation qu'ils se font d'eux-mêmes, sans quoi ces cognitions resteront dissonantes, entraînant alors une tension cognitive. Plusieurs moyens s'offrent alors à eux afin de réduire cette tension, comme nous l'avons développé plus haut. Parmi ceux-là, se présente la possibilité de modifier la cognition problématique, ou leur perception de la situation à laquelle ils prennent part. Etant donné que les tribunaux de police et correctionnels sont en charge d'infractions considérées comme « mineures », certains prévenus n'hésitent pas à minimiser la gravité et l'impact de leur acte. Cependant, face aux preuves avancées, ceux-ci ne peuvent aller jusqu'à se déclarer innocents des faits qui leur sont reprochés. C'est en cela que nous estimons que leur capacité à réduire la tension cognitive sur le plan verbal est mise à mal.

La seconde moitié de cette hypothèse prétend que ces prévenus, dans l'impossibilité de se déclarer innocents, mais refusant tout de même de se reconnaître comme *en faute* face à la société, ont la possibilité de réduire la tension cognitive ressentie sur un autre plan : l'expression corporelle non verbale. Si le langage verbal ne peut les déclarer innocents, leur corps peut tout à fait s'exprimer dans ce sens, sans que cela puisse être retenu par le juge comme un comportement d'obstruction ou un élément à ajouter au dossier d'instruction, même si une certaine réserve est perceptible de la part du prévenu.

## 2. Indicateurs

Les indicateurs permettant d'observer la réduction de la tension cognitive sont les gestes du corps, les expressions verbales et vocales. Les indicateurs que nous avons choisis de retenir dans le cadre de cette recherche sont : les gestes de la tête, des mains, la posture, le regard, les expressions faciales, les insistances vocales, l'intonation et autres vocalisations non lexicalisées telles que le soupir, le rire, le sourire... Nous observerons également l'enchaînement des tours de parole, l'usage des silences ainsi que la structure syntaxique des productions verbales. Comme il le sera précisé plus loin, ces gestes ne seront à appréhender qu'en relation avec le contexte verbal qui les accompagne. C'est donc uniquement suite à une observation corrélée qu'il nous sera possible d'analyser le rôle joué par les productions non verbales de manière plus indépendante.

Afin de pouvoir tirer quelques interprétations des fonctions occupées par ces gestes kinésiques et vocaux, nous allons tâcher de situer chacun d'eux entre deux tendances extrêmes : le rejet et la soumission. Chaque indicateur sera donc évalué sur cette échelle duale. Pour ce faire, nous nous sommes consacré à construire un outil d'analyse suffisamment pertinent et théoriquement référencé pour permettre l'opérationnalisation de notre recherche, toujours selon les critères de fiabilité et de qualité de toute étude scientifique. Nous vous en exposerons le développement ci-après. Ces deux points opposés sur notre axe d'analyse traduisent le positionnement des prévenus vis-à-vis de la nouvelle cognition, « être en tort », qu'ils tendent à intégrer à leur modèle. Chacune des variables verbales, vocales et kinésiques présentera une attitude plus ou moins affirmée en direction de l'un des deux pôles. Nous découvrirons par la suite dans quelle mesure ces différentes variables affichent un positionnement cohérent ou, au contraire, révèlent des discours contradictoires.

## Chapitre IV : Elaboration d'un outil d'analyse

### 1. Préambule

A l'amorce de la construction de cet outil d'analyse de l'organisation des productions verbales, ainsi que des gestes vocaux et kinésiques, il est nécessaire que nous commençons par poser quelques postulats de départ.

Premièrement, l'analyse à laquelle cet outil est destiné peut être qualifiée de multimodale, étant donné les différents modes énonciatifs dont sont issus nos indicateurs. Le département de recherche sur l'interaction de l'Université Lumière de Lyon définit ainsi la multimodalité :

*Multimodalité désigne la pluralité des ressources utilisées par les participants à l'interaction et observables par le chercheur : ces ressources englobent, outre la dimension verbo-vocale, les regards, les gestes, les postures du corps, les déplacements et mouvements, les manipulations d'objets matériels ou virtuels. On parle de données multimodales pour celles qui donnent accès à ces différentes dimensions, généralement à travers l'utilisation d'enregistrements vidéo. On parle d'analyses multimodales pour celles qui intègrent plusieurs de ces dimensions. (Groupe ICOR, Université de Lyon)*

Nous l'avons vu plus haut, il existe de nombreuses manières de classer et de nommer les gestes. Dans le cadre de cette analyse, nous avons choisi de nous référer au mode verbal, vocal et kinésique. Le verbal reprend le contenu des productions verbales lexicalisées ainsi que leur organisation, le vocal concerne les modulations de la voix ainsi que les productions verbales non lexicalisées et, enfin, le kinésique se rapporte aux gestes des mains, de la tête, aux mimiques faciales, au regard et à la posture.

Ensuite, les productions des différents segments corporels sont à observer dans leur corrélation, leur interaction avec les autres segments, ainsi que le contenu des productions verbales lexicalisées, pour pouvoir dégager des phrases gestuelles et vocales pertinentes et signifiantes. Tous les auteurs ayant travaillé sur l'analyse des gestes corporels non verbaux insistent, en

effet, sur la non pertinence et le caractère non valable d'une analyse des productions d'un segment corporel de manière isolée. « *La corrélation entre les diverses données rythmiques - kinésiques et vocales – d'une part, et les diverses données sémantiques - kinésiques et verbales – d'autre part, permet de déterminer la phase pertinente et, à partir de là, l'unité gestuelle.* » (Calbris, 2001, pp.141-142)

Enfin, l'impasse majeure à éviter serait de prétendre à un décodage exhaustif des productions non verbales. Il n'existe, dans le champ de la recherche scientifique, aucun outil de décryptage du non verbal ambitionnant une traduction fiable des sentiments et intentions des individus. Ceci dit, il est cependant possible d'interpréter certaines tendances émotionnelles d'un individu en observant la corrélation entre ses productions verbales et non verbales, tout en gardant à l'esprit sa propre subjectivité ainsi que les limites de toute approche basée en partie sur l'intuition.

*En effet, notre but n'est pas de caractériser l'émotion ressentie ou exprimée par une personne (Eckman et al., 1969 ; Eckman, 1999), mais d'observer le caractère émotionnel (ou émotionné) d'une séquence verbale et d'analyser par quels mécanismes verbaux, non verbaux et interactionnels ce caractère émerge ou décline.* (Quignard et al., 2016, p.2)

Notre perspective se situe dans l'alignement de cet extrait. Nous ne cherchons pas à attribuer des caractéristiques émotionnelles ou intentionnelles figées à nos sujets, mais bien à mettre en lumière des tendances réactionnelles susceptibles de traduire l'adoption ou le rejet de la responsabilité de leurs actes, ainsi que les cognitions associées.

Un examen plus poussé de cette critique a été présenté plus haut, conjointement à l'état de la recherche sur l'analyse du geste.

Vous trouverez en annexe une grille récapitulative des composants de l'outil que nous nous apprêtons à détailler, distinguant les différents indicateurs en fonction de leur appartenance à l'un des trois modes cités.

## 2. Mode verbal

### a. Formes syntaxiques

L'étude des formes syntaxiques a pour objectif de repérer les marques d'obtempération ou de refus de soumission à travers les relations qu'entretiennent entre eux les messages, sur base de la théorie de la symétrie et de la complémentarité de Bateson. « *On peut déterminer la symétrie et la complémentarité en s'appuyant sur l'étude de la relation structurale entre les deux messages.* » (Beavin & Sluzki, 1965) Pour ce faire, il sera nécessaire d'étudier les types de réactions affichées par des prévenus face aux questions et injonctions du juge (réponse exhaustive, protestation, injonction, réponse par une autre question, refus de répondre, etc.). Suite à cela, il sera possible de déterminer si le prévenu tente d'exprimer une reprise du pouvoir sur la relation, naturellement complémentaire étant donné le cadre judiciaire de l'audience.

*La transaction est symétrique si le second message est comme le premier; elle est complémentaire s'il est différent; le type de message culturellement considéré comme « prévalent » définissant la position supérieure, et le message acceptant ou appelant cette prévalence, la position inférieure. (Beavin & Sluzki, 1965)*

Les messages *prévalents*, auxquels fait référence cet extrait, sont les questions, les injonctions et les affirmations. A travers cet indicateur, nous ne nous intéressons donc pas au contenu des messages, mais bien à la manière dont ceux-ci sont formulés, et à l'idée de la relation entre les protagonistes qu'ils véhiculent.

### b. Tours de parole

Nous observons ici la manière dont s'enchaînent les tours de paroles. Il est à noter qu'un tour de parole est différent d'une production verbale, ces dernières représentant les énoncés constitutifs des tours de parole. Il se peut donc qu'un individu produise un énoncé lors du tour de parole de son locuteur, interrompant par la même occasion celui-ci. Le tour de parole est donc un élément abstrait de co-construction des échanges verbaux. Des

règles d'alternance sont suivies par les individus de manière spontanée, pour permettre à l'échange de se dérouler efficacement. Il s'agit ici de remarquer si les prévenus dérogent aux règles d'alternance des tours de parole, compromettant ainsi la sérénité de l'échange, par des exclamations ou autres interruptions.

*Toute interaction est organisée par alternance des tours de parole des participants, le tour étant la contribution d'un locuteur donné à un moment donné d'une interaction. L'investigation ... a conduit à identifier les règles d'alternance appliquées par les participants : sélection par le locuteur dont c'est le tour de son successeur, auto-sélection du locuteur suivant, les procédures de régulation de système... (Sacks H., Schegloff E., Jefferson G., 1974). Ces règles fonctionnent parce que, au cours de la production du tour de parole, le locuteur donne des indices sur son intention de poursuivre ou de passer le tour. (Traverso, 2007, p.24)*

Dunkan et Fiske (1977) expliquent que le locuteur peut suggérer qu'il souhaite passer la parole par un certain nombre d'indices : « *verbaux (complétude grammaticale, syntagmes conclusifs : voyez-vous, bien, n'est-ce pas...) vocaux (intonation descendante, syllabe prolongée) et kinésiques (regard vers le partenaire, absence de geste illustratif, éventuellement geste déictique vers l'allocataire désigné).* » (Cosnier, 1996) De la même manière, l'allocataire peut signifier qu'il désire prendre la parole par des gestes de « *détournement du regard, mouvements de tête, raclement de gorge et inspirations préparatoires à la parole, geste de la main à la fois "bâton" et déictique, changement de posture etc.* » (Cosnier, 1996)

Dans le cadre de nos observations, le non respect de ces règles par des interruptions inopinées pourrait exprimer une forme d'insubordination, et donc un refus d'intégration du modèle d'infraction suggéré. Cependant, le chevauchement de productions verbales causé par une interruption du tour de parole peut aussi avoir comme fonction d'assister, d'appuyer ou d'aider

le locuteur dans l'expression de sa pensée. Elle ne sera alors pas à considérer comme insubordonnée.

### 3. Mode vocal

#### a. Intonation

Dans cette section, nous étudierons principalement l'intonation, ainsi que l'insistance sur certains segments des productions verbales. Nous serons également attentifs aux soupirs, rires et autres vocalisations ainsi qu'à l'utilisation des silences.

*Argyle (1992) ... a proposé une division entre les signes vocaux liés au discours, appelé par Anolli (2002) « signes vocaux verbaux<sup>1</sup> » et les signes vocaux indépendants du discours (chez Anolli : « signes vocaux non-verbaux »). Suivant cette dernière catégorisation dans les signes vocaux verbaux, Anolli distingue 3 paramètres divers qui déterminent les caractéristiques de la voix, essentiels pour la compréhension de l'énoncé linguistique : le ton, l'intensité et la vitesse. (Hennel-Brzozowska, 2008, p.26)*

Un ton haut ou bas permet de « donner un accent interprétatif aux paroles à l'intérieur de l'énoncé (du type conclusif, interrogatif, suspense, exclamation etc.). Par le ton de la voix descendant, par exemple, il est possible de communiquer que l'on est en train de terminer de parler. » (Hennel-Brzozowska, 2008, p.27) L'intensité est liée au volume, fort ou faible, de la voix. « Grâce à lui il est possible de souligner, accentuer et emphatiser des éléments particuliers – paroles ou expressions – par rapport aux autres. La vitesse est liée au temps de la succession des syllabes (nombre de syllabes par secondes). » (Hennel-Brzozowska, 2008, p.27)

---

<sup>1</sup> Nous utilisons plutôt l'adjectif « lexicalisé » pour désigner les productions verbales syntaxiques composées d'expressions conventionnelles et « non lexicalisé » pour désigner les gestes sonores (soupir, rire etc.) et autres interjections.

Cet outil prend donc en compte le ton et l'intensité de la voix des sujets. Ces deux variables seront regroupées sous le terme d'intonation. En effet, nous nous permettons de les regrouper étant donné qu'elles assument toutes les deux, principalement, une fonction démarcative. « *Fondamentalement dérivée de la fonction d'appel, la montée mélodique attire l'attention sur un fragment discursif.* » (Fauré, 1999, para.6)

Sur notre échelle duale, un ton haut et un fort volume forment une montée mélodique et marquent ainsi l'implication dans son propos du locuteur et, à travers cela, le refus de l'accusation, la volonté de se défendre.

*« ... ascendante, l'intonation relèverait de l'existence d'un champ de coénonciation (...) tandis que descendante, elle indiquerait un retour à la colocation (marquant un « repli sur soi et un désintérêt relatif pour ce que l'autre peut penser de ce qui est dit », p.13).* (Fauré, 1999, para.6)

La vélocité, qui correspond donc au débit de parole, ne sera pas observée pour elle-même. Cependant, une variation du débit de la parole est bien souvent liée à une montée ou descente mélodique remarquable à travers l'intonation. Elle sera donc prise en compte par ce biais.

L'insistance, l'accentuation d'un segment verbal, signifie la plupart du temps la volonté d'attirer l'attention sur celui-ci, d'y mettre l'accent. Dans le contexte du tribunal correctionnel, le soupir, quant à lui, sera à comprendre comme une marque de découragement ou d'agacement, alors que le rire traduira plutôt l'affront, l'insubordination, ou simplement la nervosité.

#### **b. Pauses silencieuses**

Seules les pauses silencieuses suffisamment tangibles, d'une durée d'une seconde au minimum, seront prises en compte. Comme pour les autres indicateurs, celles-ci ne seront soulignées que si le contexte les rend pertinentes.

Les pauses silencieuses peuvent être utilisées pour mettre l'accent sur les mots qui vont suivre, ou témoigner d'un sentiment de doute, d'hésitation, d'incompréhension, face à une situation ou une question. Selon

Sachs, Schegloff et Jefferson (1974), une pause silencieuse, marquant un retard du partenaire à la suite d'une demande, d'une question ou d'un salut, représente une violation des règles informelles de la conversation. Ces observations permettront d'évaluer si le prévenu est en situation d'affront et de refus d'adaptation, ou d'acceptation du tort et de soumission.

*Le silence assure une signification importante dans les relations asymétriques en ce qui concerne la gestion du pouvoir et la domination sociale. Il peut avoir une connotation soit positive soit négative : il devient positif quand il est utilisé pour montrer les émotions tellement fortes qu'elles ne peuvent pas être exprimées verbalement (...), pour exprimer l'approbation ou la contention (le respect d'un locuteur vis-à-vis d'un autre). Plusieurs études mettent en évidence l'importance du rôle du contexte pour l'interprétation du silence. Si, par exemple, le silence est accompagné du détournement du regard ou de la tête, cela peut indiquer que l'on désire finir ou interrompre la communication. (Hennel-Brzozowska, 2008, pp.28-29)*

#### **4. Mode kinésique**

Des informations plus générales concernant les gestes et leur analyse vous ont été proposées dans le chapitre reprenant les notions théoriques majeures. Nous nous contenterons donc de rappeler ici certains attributs fondamentaux sur lesquels repose notre outil d'analyse.

Les gestes sont, la plupart du temps, spontanés, ils traduisent donc les représentations mentales de leur producteur. S'il est bien entendu possible de simuler des gestes, d'en reproduire une série préétablie, une expression spontanée s'accompagnera naturellement de gestes permettant d'appuyer ou de compléter l'expression verbale.

*Cependant, pour ne pas réciter, le locuteur doit, comme tout acteur, se remettre en situation et s'efforcer de penser ce qu'il dit, s'accorder une marge de spontanéité pour rester authentique et ainsi faire passer le message, car la relation profonde entre le geste et la parole (McNeill) est*

*essentielle à la production du sens et à sa compréhension. (Calbris, 2008, p.117)*

Les gestes sont également motivés, c'est-à-dire qu'ils présentent des traits de ressemblance par rapport au contenu mental, à l'idée, au concept, qu'ils représentent. C'est à partir de ce principe qu'il est possible d'en proposer une interprétation.

Les gestes peuvent supporter diverses fonctions. Parmi celles-ci, les plus courantes sont l'accentuation du contenu verbal, ou l'expression d'un ressenti non formulé verbalement.

*Par exemple, la voix accompagnée d'un mouvement d'appui de la main ou de la tête, marque d'un accent d'insistance les mots estimés importants. Elle assure donc la fonction démarcative, mais aussi expressive : modalité interrogative, exclamative, expression d'attitudes telles que le doute ou l'ironie auxquelles participent des muscles du visage. (...) D'où l'importance de relever les phénomènes vocaux pour déterminer ce qui, dans les mouvements du corps, segmente la phrase, met en relief certains mots, exprime des affects en liaison avec la voix ou figure éventuellement des notions abstraites. (Calbris, 2001, pp.139-140)*

Le geste peut être qualifié de polysémique, c'est-à-dire qu'un même geste pourra traduire des positions et idées très différentes. La prise en compte de l'ensemble des éléments de contexte sera donc nécessaire à leur interprétation. *« Primaire et ambiguë, et propre à toute communication vivante, cette expression physique symbolique est précisée par le contexte. Ce dernier sélectionne une des potentialités symboliques du geste. »* (Calbris, 2008, p.117)

#### **a. Gestes des mains**

Dans le cadre qui est le nôtre, les gestes des mains seront à observer selon l'orientation du mouvement et le rapport d'auto-désignation ou d'éloignement du corps. *« Les éléments physiques pertinents du geste peuvent résider dans la Latéralité, la Localisation par rapport au corps, la*

*Configuration du segment, l'Orientation et le Mouvement vers.* » (Calbris, 2001, p.143) Nous observerons principalement les gestes des mains dans la perspective de déceler des mouvements de repli ou d'ouverture, traduisant respectivement la capitulation ou l'obstination. Nous serons également attentifs à repérer les segments verbaux que les gestes des mains soulignent en particulier, ce qui pourra nous permettre de mieux comprendre le point de vue défendu par les prévenus.

#### **b. Gestes de la tête**

Tout comme les gestes des mains, les mouvements de la tête sont motivés et spontanés. Etant donné que nous n'avons que brièvement abordé ce segment corporel dans la section reprenant les notions théoriques, nous prendrons le temps ici d'en développer quelque peu les rudiments, pour pouvoir appuyer l'usage que nous envisageons de faire de cet indicateur. *« Faisant partie intégrante du discours, les mouvements de tête étudiés sont en général des gestes non conscients et spontanés qui apparaissent au fur et à mesure des idées à exprimer oralement. »* (Calbris, 2008, p.116)

Ils peuvent appuyer l'énonciation ou signifier un contenu non énoncé, ils sont polysémiques et ont la possibilité d'assumer plusieurs fonctions. Ils ont également un rôle important à jouer dans la construction du rythme de l'expression verbale, le mouvement de tête, notamment vers l'avant, étant souvent utilisé pour marquer l'accent sur certains segments verbaux. *« Constamment mobile, la tête va maintenir et diriger l'attention (fonction phatique) sur certains segments du discours, simplement en s'immobilisant le temps de l'émission sonore du segment. »* (Calbris, 2008, pp.115-116)

Nous les observerons au cœur de leur contexte, en prêtant attention, ici aussi, à leur orientation vers le haut ou le bas, leur penchement vers l'épaule gauche ou droite, et leur conduite d'évitement ou d'implication. Calbris a organisé l'observation des mouvements de tête en trois plans :

*Le plan sagittal, vers le haut (Relèvement) ou vers le bas (Abaissement), le plan frontal, en penchant la tête vers l'épaule, droite ou gauche (Penchement), le plan horizontal, sur l'axe transversal par un mouvement sur le côté, aussi bien pour regarder, aller vers... (Rotation*

*pour se tourner vers) que pour se détourner de... (Rotation pour se détourner de), c'est-à-dire pour respectivement désigner et situer quelque chose ou bien refuser ce qui est proposé.*<sup>2</sup> (Calbris, 2008, pp.109-110)

En fonction du contexte constitué par les autres segments corporels à travers les modes verbaux, kinésiques et vocaux, le même geste de tête peut prétendre à différentes interprétations. Voici, en illustration, le cas du penchement de la tête :

*Le penchement peut être : soit un mouvement déictique vers un point situé à gauche ou à droite, sur un axe transversal spatio-temporel (mouvement déictique sur la gauche référant à un évènement antérieur) ; soit la figuration d'une diagonale par rapport à un axe vertical ; soit une posture d'attendrissement : on penche la tête vers l'épaule comme pour demander à reposer sa tête sur l'épaule d'autrui (Morris, 1987, p. 48 ; Montagner, 1978, p. 282) ; soit la reproduction d'un mouvement pour voir sous un autre angle et figurer ainsi un autre point de vue apporté sur la chose, un point de vue particulier, personnel ou restrictif (quatorze exemples dans Calbris, 1983, p. 730-731), etc. (Calbris, 2008, p.101)*

### **c. Expressions faciales et regards**

Le regard est tout aussi multifonctionnel et polysémique que les autres gestes, il en existe une grande variété.

*Le rôle essentiel du regard dans ce système régulateur a été précisé par C. Goodwin (1981) ... Le parleur a besoin du regard du receveur, ... le regard est utilisé aussi pour marquer l'engagement et le désengagement et ainsi permettre la suspension ou la reprise de la conversation, il l'est aussi pour la désignation de l'allocataire quand l'interaction se fait à plus de deux personnes. (Cosnier, 1996)*

---

<sup>2</sup> C'est nous qui soulignons.

Dans l'intention de maintenir le caractère opérationnel de cet outil, nous nous limiterons à étudier s'il véhicule une posture d'évitement (yeux baissés, yeux fuyants à gauche ou à droite, yeux fermés) ou d'implication (regard fixe et soutenu). Un mouvement de la tête accompagnant le regard accentue celui-ci, tout comme les modulations de la position des sourcils.

Concernant les expressions faciales, nous nous attacherons particulièrement à constater si le visage, dans son expression générale, se montre davantage fermé et crispé ou ouvert et détendu, ainsi que les sourires. Ceux-ci, tout comme les rires dont nous avons discuté plus haut, traduisent de la part des prévenus, dans le cadre d'un tribunal, essentiellement l'affront, la provocation ou encore le refus de se conformer à l'image qu'on leur destine. Cela dit, il se peut également que se déroule durant l'audience une situation donnant lieu à l'autodérision, occasionnant quelques sourires. Là encore, le contexte sera décisif dans l'interprétation que nous pourrons en faire. Habituellement, un sourire non naturel, traduisant l'ironie ou le malaise, se marque sur la bouche, mais sans affecter les yeux, et le haut du visage de manière plus générale, alors qu'un authentique sourire illumine le visage entier.

Ces différents aspects du visage se combinent pour signifier le ressenti du sujet par rapport à ce qui est verbalement énoncé. « *Par exemple, l'exclamation augmentative, déjà vocalement signifiée par une montée mélodique, est signifiée par un mouvement vers le haut de la tête et/ou du sourcil et/ou de la main levée de profil.* » (Calbris, 2008, p.100)

#### **d. Posture**

Les postures du corps seront également étudiées selon les mêmes caractéristiques élémentaires d'ouverture et de fermeture, de mouvement d'avancement, d'implication ou de recul, de rejet. La posture du corps fait office de synthèse de l'attitude générale présentée par les autres segments corporels que sont les mains, la tête, le visage et les yeux, elle soutient les fonctions occupées par ceux-ci. Il est cependant important de noter que le cadre formel du tribunal, très rigoureux, limite les possibilités de

mouvements du corps à un espace relativement réduit. Nous aborderons cette contrainte plus loin, lors de la présentation de notre corpus d'analyse.

## 5. Récapitulatif

Le schéma ci-dessous représente les différentes formes que peuvent revêtir les indicateurs sur notre échelle duale, dont les extrêmes sont le rejet et l'acceptation. Il est intéressant de noter que les valeurs prises par chaque indicateur de part et d'autre de cette échelle correspondent assez bien avec les notions de *convergence* et de *divergence communicative*, avancées par Cosnier et décrites au cours de la section théorique. C'est de manière relativement similaire que notre outil nous renseigne sur la position d'engagement ou de désengagement telle que manifestée par les prévenus.

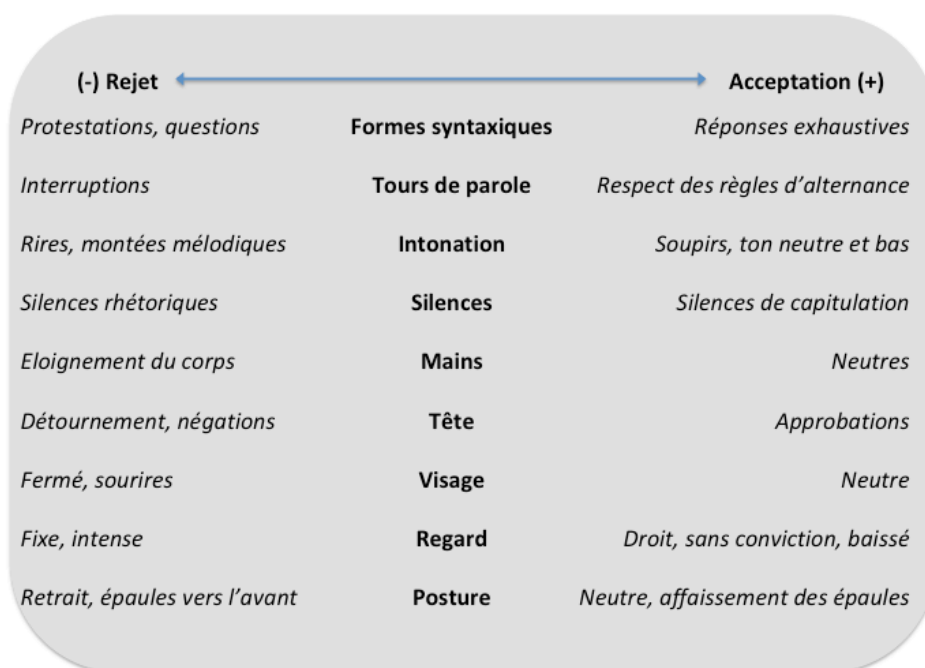


Schéma 1 - Indicateurs

Dans le souci d'une description claire des phénomènes observés, nous choisissons d'attribuer à nos indicateurs une valeur négative s'ils se situent à gauche, vers la position de rejet, et une valeur positive s'ils se rapprochent davantage de la droite, vers l'acceptation. Comme nous pouvons le remarquer, l'acceptation correspond à une expression souvent neutre de la

part du segment concerné, alors qu'à l'autre extrême, les formes prises par les indicateurs se présentent de manière ambivalente. En effet, nous pouvons constater, pour le visage par exemple, que la valeur négative peut s'observer par une expression fermée ou encore par un sourire. Ces deux formes, si elles peuvent paraître opposées, se manifesteront selon que le rejet est vécu de manière passive ou active par le prévenu. Il en est de même pour la posture, que le rejet passif modèlera en posture de retrait, alors qu'un rejet actif sera davantage lisible par une posture provocatrice vers l'avant. L'appréhension d'autres segments est plus simple. Pour la tête, par exemple, la valeur positive est à observer au travers de l'axe vertical, alors que la valeur négative s'exprime majoritairement sur le plan horizontal.

Ce que notre analyse cherchera à révéler, ce sont les éventuelles combinaisons de tendances suivies par les indicateurs. Pour être en mesure de poser quelques interprétations, il nous faudra observer la convergence vers l'un de ces pôles d'un nombre suffisant d'indicateurs.

Le rejet et l'acceptation dont il est question ici seront par la suite mis en lien avec les phénomènes de la résolution de la tension cognitive vécue par les prévenus dont nous observons l'expression corporelle. Le rejet concernera le refus d'intégrer l'idée du tort, de la faute, à son modèle de représentations et l'acceptation désignera la reconnaissance et l'identification à l'acte dévalorisé.

Pour nous permettre une dernière remarque, avant de passer au codage de ces indicateurs, il nous paraît important de souligner le fait que ce schéma récapitulatif est loin de présenter des données exhaustives. De plus, les valeurs qu'il décrit sont à replacer dans le contexte d'une fonction principalement démarcative ou expressive, c'est-à-dire que les signes décrits traduisent un état d'esprit vis-à-vis de la situation vécue. Ces indicateurs sont susceptibles de revêtir les mêmes formes pour assumer d'autres fonctions, telle que la fonction rythmique, d'ailleurs remplie par la plupart des segments corporels dont il est question au cours de toute situation d'interaction.

## Chapitre V : Codage

Le compte-rendu des interactions analysées nécessite la mise en place d'une convention de codage rigoureuse. Cette étape comporte, elle aussi, une part de subjectivité et d'intuition quant aux phénomènes qui seront considérés comme pertinents, et donc répertoriés, et ceux qui ne figureront pas dans la retranscription des interactions. Les éléments qui ne seront pas jugés suffisamment pertinents sont ceux qui, d'emblée, n'entrent pas dans le cadre de l'analyse méthodologique précisé plus haut. Il s'agit, entre autres, de ce que Cosnier (1977) nomme les gestes *extra-communicatifs*, tels que les mouvements de confort (croisement de jambes, de bras, etc.), ou encore les gestes autocentrés (bâillement, grattage, tapotements, etc.). Nous pensons également aux pauses silencieuses distinguant les tours de paroles, aux clignements des yeux ou tout geste paraissant répondre à un inconfort physique, aux gestes de tête appelés par un bruit dans la salle d'audience, aux informations intonatives non suffisamment démarquées, etc.

*Le codage est lié à la perception, activité éminemment sélective et interprétative. Il se produit un phénomène de feed-back réciproque entre perception et interprétation. L'observateur ne voit que les éléments interprétables, c'est-à-dire ceux qui sont subjectivement pertinents. Ainsi, la perception est préinterprétative. (Calbris, 2001, p.140)*

Les règles de codage que nous utiliserons dans le cadre de cette étude sont reprises dans le tableau ci-dessous. Celles-ci sont, en partie, inspirées des conventions de transcription disponibles sur le site du département de recherche sur les corpus d'interaction de l'université Lumière de Lyon et de celle utilisée par Geneviève Calbris dans son article de 2008, « *La tête de Nicolas Sarkozy, ou les fonctions des gestes de la tête durant l'énonciation* ». Nous avons choisi de mettre en place une convention personnelle simplifiée, répondant aux seuls besoins de notre recherche, en reprenant cependant quelques-unes de leurs notations et normes structurelles.

Le contenu des productions verbales sera simplement transcrit et utilisé comme support à la notation des phénomènes vocaux et kinésiques. Les observations concernant les formes syntaxiques ne seront pas reprises dans les transcriptions codées. Si le prévenu a montré une tendance marquée à prendre le dessus, le *lead*, de l'interaction, ou plutôt à se laisser guider par le juge en répondant à ses injonctions et questions dans rechigner, ces analyses apparaîtront lors de la phase d'interprétation des résultats. Certains éléments seront tout de même notifiés à même la retranscription, telles que les pauses silencieuses ou l'accentuation d'un segment verbal, mais les autres commentaires et remarques concernant les axes kinésiques et vocaux figureront en *italique*, une ligne en-dessous de la transcription du dialogue durant lequel ils se tiennent.

Nous avons fait le choix de coder seulement les éléments vocaux et kinésiques qui concernent les prévenus. Concernant les autres protagonistes, seules leurs productions verbales lexicalisées seront transcrites. Les indications codées sous la transcription des productions verbales du juge, du procureur du roi, de l'avocat ou de la voix off sont donc à imputer aux prévenus.

Les interlocuteurs seront désignés par des initiales : P (prévenu), J (juge), PR (procureur du roi), A (avocat). Si d'autres protagonistes que ceux-là prennent la parole, ils seront désignés en toutes lettres.

Voici un schéma détaillant les codes utilisés, ainsi que quelques précisions au sujet des normes adoptées.

abc [	Interruption du locuteur
[ abc ]	Contenu de l'interruption
/	Montée mélodique
\	Descente mélodique
ABC	Accentuation d'un segment verbal
(.)	Pause silencieuse
::	Retour à la position initiale, de repos
(+)	Répétitions du geste décrit
(.....)	Segment verbal non décrypté
Remarques:	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mentions « gauche » et « droite » sont à considérer dans le sens de la personne à qui elles s'appliquent.</li> <li>- Le segment verbal auquel les gestes sont à rattacher sera parfois <u>souligné</u>, dans le cas où le geste marque précisément l'insistance sur celui-là.</li> <li>- Concernant les informations kinésiques, le segment corporel concerné sera désigné, ainsi que la direction suivie par le geste: haut/bas, gauche/droite.</li> <li>- Dans un souci de lisibilité, les chiffres seront notés en chiffres arabes.</li> <li>- La mention « Appui tête » sera fréquemment utilisée comme raccourci à l'expression « Tête haut vers bas », désignant la marque d'insistance sur un segment verbal la plus courante.</li> </ul>	

Schéma 2 - Normes de codage

Notre pouvons également ajouter que notre démarche se situe majoritairement dans le champ de ce que Cosnier (1977) nomme *l'analyse macro-analytique*, qui « consiste à repérer des schèmes d'activité et à les décrire en langage habituel ». Autrement dit, nous n'userons pas de dessins ni de symboles pour représenter les différents gestes et mimiques, mais tâcherons de les décrire à l'aide d'expressions verbales suffisamment concises.

## Chapitre VI : Corpus d'analyse

### 1. Présentation

Le site *Corinte* (corpus d'interactions) de l'unité de recherche de l'Université de Lyon est dédié à la recherche sur les corpus de langue parlée en interaction. Il fonctionne en corrélation avec la base de données outillée *Clapi* (Corpus de Langue Parlée en Interaction). Le projet *Clapi* concerne des corpus permettant l'analyse des interactions et de la linguistique interactionnelle. Selon lui, l'homogénéité qui fonde le corpus peut provenir d'une unité de site, d'une unité de terrain, d'une unité d'activité ou de genre interactionnel, d'une unité liée aux participants ou encore d'une unité dans l'application d'un même protocole de collecte.

L'homogénéité de notre corpus sera majoritairement basée sur l'unité d'activité et de genre interactionnel, étant donné que nous étudierons exclusivement des interactions se déroulant dans le cadre de l'audience d'un prévenu, convoqué par le tribunal pour répondre d'un délit, d'une contravention, ou encore d'un délit contraventionnalisé. Certaines des interactions analysées se déroulent dans un tribunal de police, tandis que d'autres prendront place dans un tribunal correctionnel. Dans les deux cas, le prévenu se trouve, au minimum, face à un juge et à un procureur du roi, en France ou en Belgique. Les contraventions ou délits traités sont donc considérés comme mineurs, en opposition aux crimes pris en charge par les cours d'assises.

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi le tribunal car nous considérons qu'il s'agit du terrain idéal pour observer des cas d'individus sujets à des tensions cognitives. Les individus dont il est question sont convoqués pour répondre de leurs actes vis-à-vis d'autres individus ou de la société. Ceux-ci se trouvent donc publiquement inscrits dans une position de tort, de faute, dont ils devront répondre. Étant donné que nous sommes, dans un tribunal de police ou correctionnel, face à des infractions mineures, les prévenus ont la possibilité de minimiser la gravité de leur acte, pour préserver la représentation valorisante qu'ils se font d'eux-mêmes. C'est le

mouvement de lutte contre cette étiquette de *prévenu convoqué par la justice*, ou d'acceptation de cette situation, que nous analyserons au travers de la théorie de la dissonance cognitive. De plus, les forces en présence sont, par nature, déséquilibrées. Même si la parole de chaque prévenu est écoutée et respectée, le pouvoir de décision et de coordination de l'audience revient au juge. Toute tentative de reprise de pouvoir ou de résistance de la part d'un prévenu sera donc aisément repérable, étant donné le cadre formel strict et rigoureux régissant les échanges au cours d'une audience et limitant par la même occasion les marges de manœuvre comportementales des prévenus. Nous développerons un peu plus longuement cet aspect normatif du cadre juridique de l'audience par la suite.

Pour mener à bien notre analyse et être en mesure d'observer attentivement tous les segments corporels désignés par notre outil, nous avons fait le choix de constituer notre corpus à partir d'extraits vidéo. Étant donné l'interdiction de tout enregistrement au sein des tribunaux, ceux-ci proviennent de film et d'émissions documentaires ayant bénéficié d'autorisations exceptionnelles : les films documentaires *10<sup>e</sup> chambre, instants d'audience* de Raymond Depardon (2004) et *Aux marches du palais* de Cédric de Bargaça (2004), ainsi que l'émission *Face au juge*, diffusée par la chaîne RTL TVI depuis 2017. Notre corpus se compose de 15 documents vidéo relativement récents, d'une durée de 2 à 10 minutes, présentant des extraits d'audiences captés sans mise en scène. Huit d'entre eux se déroulent au sein d'un tribunal de police, alors que les sept autres sont issus d'un tribunal correctionnel. Parmi les prévenus présents à l'image, seulement deux sont de sexe féminin, ce qui est dû au fait que les femmes sont moins fréquemment convoquées que leurs homologues masculins.

Parmi l'offre globale des productions de ce type, bon nombre d'entre elles ne se prêtent pas à l'usage que nous souhaitons en faire ici, étant donné que les prévenus ont bien souvent le visage flouté, quand ils ne sont filmés de dos. Il a donc fallu sélectionner les extraits de notre corpus parmi ceux qui permettent effectivement une observation du visage et du corps. Les extraits

sélectionnés révèlent, tantôt des prévenus en proie à une forte tension cognitive, tantôt des individus acceptant sans rechigner de reconnaître leurs torts. Bien que présentant un intérêt quelque peu moindre, étant donné que notre étude cherche à observer des individus éprouvant justement cette tension cognitive, ces derniers ont été sélectionnés pour former un groupe test. Ce groupe témoin dont les prévenus ne présentent pas une tension fortement apparente permettra de mettre en regard les observations effectuées à partir des cas de tension plus tangibles. Nous avons donc tenté de construire un corpus relativement équilibré vis-à-vis de ces critères.

Ce corpus ne peut être qualifié de représentatif, étant donné le nombre relativement restreint d'extraits qui le constituent, et le caractère qualitatif de notre démarche, mais permet cependant de dégager des tendances, des mécanismes de fonctionnement, susceptibles d'être rencontrés au cours de bon nombre d'audiences.

Il est également à noter que l'observation dépend des plans et mouvements adoptés par le caméraman. Certains extraits construits majoritairement de gros plans, par exemple, ne permettront pas l'observation de la posture, mais se révéleront très riches quant à l'exploration des expressions du visage. La plupart du temps, la caméra suit le mouvement des dialogues, braquée tantôt sur le prévenu, tantôt sur le juge. De ce fait, certains signes possiblement produits par le prévenu ne sont pas enregistrés. Néanmoins, ne prétendant pas à une analyse exhaustive et quantitative, l'ensemble des gestes appréhendés par la caméra représente une matière suffisamment conséquente et opérationnelle pour pouvoir soutenir notre démarche de façon pertinente et efficace.

## 2. Implications

Prônant l'irréductible implication du contexte situationnel de toute interaction, nous ne pouvons manquer de nous pencher un moment sur les codes formels qu'implique une audience au tribunal. Antoine Garapon est considéré comme une référence dans l'étude de la symbolique véhiculée par le milieu judiciaire. « *Il [Garapon] dépeint les éléments rituels du procès, qui le déterminent en tant qu'expérience sensible: espace, temps, robes, paroles, acteurs, gestes.* » (Allard, 2002, p.204) Lorsque Garapon décrit l'audience comme un *théâtre* ou un *temple de la justice*, nous ne pouvons nous empêcher de penser aux métaphores de Goffman, au vu du caractère rituel et symbolique des termes employés.

Parmi les particularités majeures d'une audience, il est important de souligner l'organisation du temps et de l'espace. La gestion de l'espace n'est, suivant Tieleman, qu'en partie dictée par des documents officiels. « *Les éléments relatifs à l'organisation spatiale de l'audience se trouvent dispersés à différents endroits, dans les textes réglant la procédure et le droit pénal. ... Toutefois, l'organisation spatiale d'une audience semble, la plupart du temps, issue de l'ordre de la tradition.* » (Tieleman, 2005, p.13)

Tout spectateur d'une audience ne peut manquer de remarquer l'impressionnant espace vide qui sépare le juge du prévenu. Garapon l'envisage également comme sacré : « *Personne ne peut franchir cet espace: ni les justiciables bien sûr, qui doivent faire transiter leurs documents par un huissier d'audience, ni les avocats qui plaident derrière la barre, ni les juges qui disposent d'une entrée réservée derrière leurs sièges.* » (Garapon, 1995, p. 57)

La gestion du temps est tout aussi précisément définie que celle de l'espace. L'audience suit une procédure rigoureuse et accessible à la connaissance de tous ses acteurs. « *Le temps du procès interrompt « l'écoulement linéaire du temps quotidien.* » ... *Les prescriptions procédurales rythment le temps du procès qui est ordonné – la chronologie des interventions est très précisément réglée – et unique.* » (Chauvaud, 2002, p.231) Ici encore, on ne

peut manquer de noter le caractère sacré et suspendu dont est doté cet environnement particulier.

Tous ces facteurs semblent avoir été construits pour maximiser l'autorité et la prestance du juge, qui se voit endosser la position supérieure à laquelle faisait référence Bateson, au sein du type de relation qu'il nomme complémentaire. C'est, en effet, au juge que revient le rôle d'orchestrer la procédure : c'est lui qui annonce l'ouverture de l'audience, qui se charge de son bon déroulement, étape par étape, qui répartit le temps de parole entre ses divers acteurs et qui enjoint aux prévenus de se lever ou de s'asseoir. Il est intéressant de noter que, assis, le juge demeure surélevé par rapport au prévenu, debout. Ceux-ci sont également vêtus d'une impressionnante toge : « *La robe judiciaire met un terme aux imperfections de celui qui la porte et le soustrait de sa condition de mortel. ... Le procès fait intervenir des acteurs et construit des rôles.* » (Chauvaud, 2002, p.231)

De plus, le tribunal emploie un langage qui lui est propre. « *Le vocabulaire de la justice, souvent ésotérique, se situe dans le prolongement ... de la robe: c'est un langage d'initié, réservé à ceux qui ont payé le droit d'entrée et portent le costume judiciaire.* » (Garapon, 1997, p.135) Cela dit, les juges ont l'habitude de vulgariser les expressions de ce langage juridique lorsqu'ils s'adressent aux prévenus, afin de s'assurer que ceux-ci saisissent les enjeux qui leur font face. Piersotte (2015) défend l'idée que tous ces artefacts intimident, de manière quasi systématique, les prévenus appelés à comparaître, sans doute dans le but de les pousser à coopérer.

Les implications sociales de l'organisation spatiale ont également été étudiées par l'anthropologue Edward T. Hall dès les années 60, dans sa théorie de la proxémique, qui désigne « *l'usage que l'homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique* ». (Cosnier, 1977, p.2040) Celle-ci envisage donc l'utilisation de l'espace dans une perspective sociale et culturelle. « *La typologie la plus célèbre distinguant différents espaces autour de la personne est celle de Hall (1984), selon laquelle il existerait quatre types de distances : intime, personnelle, sociale et publique.* » (Dion & Bonnin, 2004 ; p.48) Au tribunal, nous nous trouvons dans le cas de la

distance publique désignée par Hall à partir de 3,60 m. Dans cette perspective, l'espace est structuré dans l'objectif de créer un fossé politico-social symbolique entre le prévenu et le juge, incarnation de l'institution judiciaire.

Notre corpus d'analyse est sujet à quelques variantes, puisqu'en partie constitué d'audiences se déroulant au sein de tribunaux plus modestement agencés et décorés. Cependant, ces lieux demeurant d'officiels tribunaux, les effets produits sont similaires à ceux constatés dans des édifices plus spacieux et imposants.

## Chapitre VII : Observations et analyses

La présentation qui vient de vous être proposée du cadre formel d'une audience au tribunal peut d'ores et déjà être considérée comme une phase pré-analytique, étant donné qu'elle brosse le portrait de l'environnement auquel sera soumis le prévenu, ainsi que des pressions qui l'accompagnent. Selon notre vision de l'interaction, que l'on pourrait caractériser de systémique, le contexte représente une influence non négligeable. Les traits marquants de celui-ci, dans une visée opérationnelle, sont la régulation des phases de l'audience par le juge d'instruction, à qui l'on s'adresse respectueusement par l'expression *Monsieur, ou Madame, le Président*. Celui-ci ouvre l'audience par une lecture de l'acte d'accusation, et propose au prévenu de livrer son sentiment vis-à-vis des faits dictés. Il cède ensuite la parole au procureur du roi, puis à la défense, et laisse finalement la possibilité au prévenu d'intervenir une dernière fois, avant de rendre sa décision, de manière immédiate ou différée, suivant la procédure en cours. Le prévenu est également tenu d'observer les indications du juge quant à son positionnement dans l'espace, tantôt sommé de s'asseoir sur le banc, tantôt appelé à se lever.

Dès lors que nous nous livrons à une analyse de type qualitative, nous n'appuierons pas notre démarche d'observation d'outils statistiques. Notre objectif consiste à déceler des tendances générales d'utilisation de l'expression verbale et corporelle des prévenus, par le biais de la perception directe, parfois même intuitive. Les éléments relevés tireront leur légitimité d'une représentation non discutable. Nous n'entendons aucunement nous prononcer au sujet de données non suffisamment conséquentes ou de l'ordre du détail. Notre inclination à éviter l'écueil qu'entraîne un manque de rigueur nous inspire la plus grande prudence, selon l'acception partagée par Philippe Pasquier. Cette méfiance nous est également enseignée par Geneviève Calbris, qui nous met en garde contre toute forme de précipitation et de généralisation. « *Ainsi, ce qui apparaît comme un mouvement vers soi peut n'être que la fin d'un geste de monstration vers*

*l'extérieur qui, recentré, revient à la position de repos avant un nouveau geste.* » (Calbris, 2001, pp.141-142)

Après avoir attentivement visionné tous les extraits de notre corpus, nous avons transcrit chacun d'eux selon les règles de codage établies plus haut. Dans la visée de vous permettre de mieux vous figurer cette étape de notre démarche, vous trouverez ci-dessous un extrait de la première de ces transcriptions. L'ensemble de celles-ci est consultable en annexe, dans leur intégralité.

**10e Chambre, instants d'audience de Raymond Depardon**  
**EXTRAIT n°1**  
**Participants** Nicole Deverdy/Devervy, juge et procureur du roi.

**00:11:20**  
Vous vous appelez madame Deverdy Nicole. Les faits qu'on vous reproche sont d'avoir à Paris, le premier février 2003, conduit un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique, caractérisé par le fait que vous aviez 0,59mg d'alcool pur dans l'air expiré. Alors vous avez du réfléchir depuis à ce qui c'était passé. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi, en rélève le menton, tête penchée vers la gauche, esquisse d'un sourire, mâchoire contractée :: Tête haut bas

**J**

Euh je suis donc allée dîner chez des amis. Je n'ai PAS seulement bu du vin, j'ai DINÉ, et je suis partie à la dernière bouchée pour rentrer tôt chez moi, parce que j'aime Regard bas :: Appui de la tête

**P**

me coucher TÔT. Et que j'ai besoin pour mon travail, pour tout... Je n'aime pas me coucher tard et rentrer tard. Bon. Euhhh, je me sentais en PARfait état, absolument pas tête vers le haut, gauche droite ::

IM-BI-BÉE de vin ou de quoi que ce soit [ /

Schéma 3 – Extrait n°1

Il nous a rapidement été donné de constater que les extraits étudiés pouvaient être répartis en deux groupes. Ceux-ci sont construits sur base de l'évaluation du comportement général des prévenus, et de leur tendance à se montrer dynamiques, ou, au contraire, davantage passifs. Le *groupe 1*, comportant huit individus, traduit une attitude globale de résignation, tandis que le *groupe 2*, composé des sept autres prévenus, présente des caractéristiques de résistance, et parfois même d'effronterie. Le but de cette catégorisation est de distinguer les individus qui présentent une tension apparente, le *groupe 2*, de ceux qui se montrent plus calmes, ne semblant pas être en proie à un important conflit intérieur. Dans le but d'alléger la lecture de ce rapport d'analyse, nous avons choisi de recourir, de temps à autre, aux prénoms des individus, lorsqu'ils font l'objet d'observations particulières. Il est évident que ces deux classes ne peuvent être mutuellement exclusives, et que leurs frontières demeurent poreuses. Dans ce cadre, l'un ou l'autre cas pourraient éventuellement être sujets à

discussion. Nous avons cependant tâché de percevoir au mieux le climat dominant de chaque extrait.

Etant donné que notre étude porte sur les prévenus présentant des signes de tension, nous nous intéresserons, par la suite, d'avantage au *groupe 2*. La raison d'être des individus du *groupe 1* dans notre corpus est de servir de *groupe test*, nous permettant d'avancer une comparaison pertinente.

De manière opérationnelle, nous ne pouvons nous permettre de décrire chaque geste kinésique et vocal en corrélation avec le segment verbal qu'il accompagne. Nous avons dès lors pris le parti d'en restituer l'environnement verbal global. Pour chaque classe, nous vous présenterons donc l'usage que font ses membres de leur expression verbale, tout d'abord, et non verbale, ensuite. Il est néanmoins capital de souligner qu'à aucun moment nous ne les envisageons indépendamment de celui-ci, gardant son implication à l'esprit de manière constante. Nous terminerons par avancer quelques constatations et autres commentaires émanant des observations réalisées sur les deux groupes.

## **1. Groupe 1 : Les résignés**

### **a. Verbal**

Sur les huit prévenus qui composent ce groupe, six d'entre eux reconnaissent clairement les faits. Il s'agit de Sullu, David, Delphine, Pierre, Maximilien et Alexandre. Karim, quant à lui, commence par nier les faits de harcèlement qui lui sont reprochés, puis se résigne devant l'accumulation des preuves pointant vers lui, alors que Rida nie l'accusation tout au long de l'audience.

Parmi les six premiers, quatre individus se défendent à l'aide de justifications : Alexandre ne s'est pas rendu compte de la puissance du véhicule qu'on lui avait prêté, Delphine a agi dans le seul but d'aider son cousin, ignorant que le véhicule de celui-ci avait été déclaré volé, Pierre, ayant bu un mojito *bien servi*, ne se trouvait qu'à quelques rues de chez lui, et Maximilien avait tout d'abord été humilié par le patron du night club,

devant sa femme et ses amis. Sullu et David, quant à eux, ne se cherchent pas d'excuses, tous deux ayant déjà été condamnés de nombreuses fois. Sullu a, en effet, déjà passé une quinzaine d'années en prison, tandis que David est en situation de déchéance du permis de conduire jusqu'en 2027.

Peu importe leur situation, tous ceux-ci se comportent de manière relativement passive et résignée. Si certains font preuve de bonne volonté, d'autres n'hésitent pas à se positionner en victime, mais toutes ces audiences se déroulent globalement dans le calme.

#### **b. Non verbal**

De manière générale, l'expression corporelle des membres de ce groupe oscille entre quasi absente et moyennement présente. Rida, Sullu, Alexandre, Karim et Delphine sont les moins expressifs, montrant extrêmement peu de gestes corporels ou vocaux. Les seuls éléments observables chez eux sont des mouvements de tête, sur le plan vertical ou horizontal, servant, tantôt à établir ou maintenir la communication, tantôt à approuver ou désapprouver les éléments référencés oralement par l'un ou l'autre des participants de l'interaction. Ces mouvements de tête sont la base de l'expression corporelle, ils sont observables chez absolument tous les prévenus intégrés au corpus. Les occurrences de têtes penchées sont un peu moins courantes, nous pouvons les rencontrer chez une grosse moitié des prévenus de ce groupe.

David, Pierre et Maximilien apparaissent un peu plus investis corporellement que les cinq individus cités ci-avant. Cette implication se traduit par davantage d'intonation et de variations mélodiques dans leur discours, et des mouvements de bras ou de mains dirigés vers l'avant. Les autres sujets présentent une intonation assez neutre, énonçant même parfois certaines portions de phrases à voix basse. La plupart des prévenus, lorsqu'ils sont appelés à raconter leur version des faits, décrivent de leurs mains et de leurs bras des gestes déictiques, dans l'objectif de dessiner symboliquement dans l'espace les éléments de leur récit, et de les situer les uns par rapport aux autres. Nous rencontrons très souvent ce type de gestes dans les affaires concernant des infractions de roulage, mais ils sont

également utilisés par les prévenus pour s'auto-désigner, ainsi que pour pointer, dans la salle d'audience, d'autres personnes, réelles ou fictives.

Il est intéressant de noter que les huit individus de ce groupe respectent presque toujours l'organisation des tours de parole imposée par le juge, les interruptions de leur part demeurant donc assez rares. Certains d'entre eux laissent même flotter des moments de silence, ne se montrant aucunement impatients de reprendre la parole.

Concernant le visage, il est fréquent d'observer chez ceux-ci des regards dérobés vers le sol, la gauche ou la droite. Les regards dirigés vers le haut sont plus exceptionnels. Ce type de regard est parfois accompagné d'un soupir, plus ou moins prononcé, ou encore d'yeux clos ou mi-clos. La majorité de ces prévenus montre également des mouvements de sourcils assez marqués, tantôt levés, tantôt froncés, ainsi que de récurrents pincements de lèvres.

Relativement à leur posture, seulement la moitié des individus appartenant à ce groupe montre des mouvements de redressement du buste, ou de haussement d'épaules. Deux des sujets, gardent même, durant une partie de leur audience, les mains derrière le dos.

Ci-dessous, le *schéma 4* représente les résultats observés sur ce premier groupe. Intentionnellement, nous ne l'avons pas doté d'échelle, étant donné que celui-ci est purement représentatif, ne constituant qu'un appui visuel. Il est construit sur base du *schéma 1* (p.41), présenté lors de la phase de l'élaboration de l'outil d'analyse, qui rendait compte des différentes variables à observer. Certaines variables ont cependant été retirées, telles que les silences, car nous n'avons souhaité inclure dans ce schéma que les variables les plus représentées au sein de notre corpus. L'évaluation des formes syntaxiques, n'y figurant pas non plus, est prise en compte par la variable *interruptions* présentée dans ce graphe. Les mouvements de tête, quant à eux, apparaissent mais sont à considérer en-dehors des mouvements de tête haut/bas et gauche/droite, que nous avons décrits plus haut comme des mouvements de base, et représentés de la même manière dans les deux groupes. Ceux-là se prêtant donc moins à la comparaison, le graphe ci-

dessous ne reprend que les mouvements de tête vers l'avant et de penchement sur le côté.

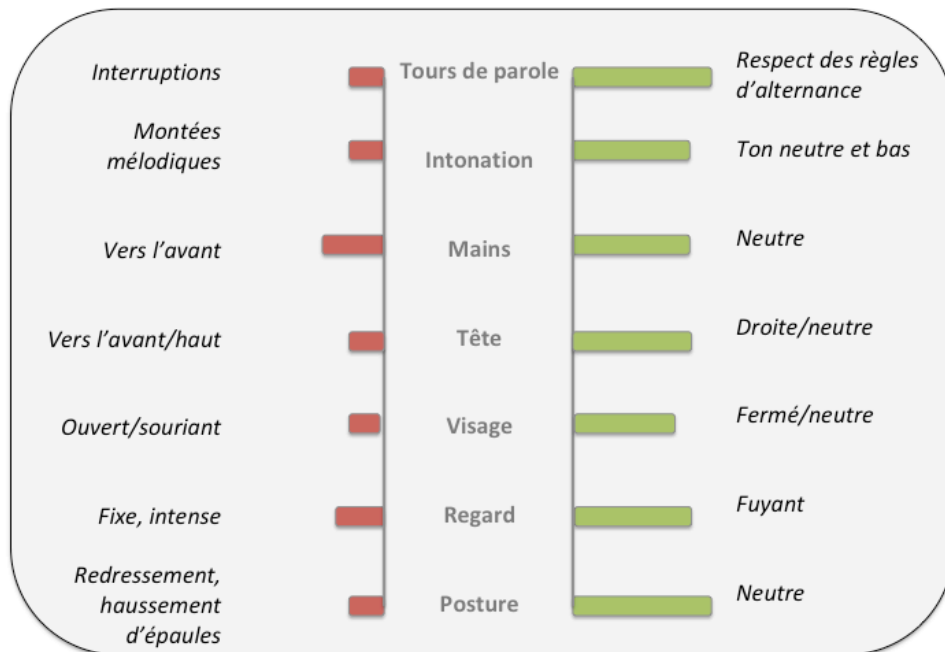


Schéma 4 – Groupe 1

## 2. Groupe 2 : Les résistants

### a. Verbal

Ce groupe est composé de sept prévenus : Nicolas, Claudy, Daniel, Nicole, Marcello, Antoine et Yvan. Tous ceux-ci présentent des comportements de rejet plus marqués que ceux du groupe précédent vis-à-vis de l'accusation à laquelle ils font face. Les procédés auxquels ils ont recours sont également plus diversifiés.

Les deux premiers tentent de discréditer les forces de l'ordre qui les ont arrêtés : Nicolas reproche aux policiers de ne pas porter leur ceinture de sécurité – à tort, il le comprendra trop tard – et Claudy fait remarquer à un agent qu'il lui est interdit de fumer durant son service. De cette manière, ceux-ci tentent de remettre en cause l'autorité des forces de police.

Daniel, lui, fait obstruction au bon déroulement de son audience en exigeant de la part du tribunal une preuve qu'il était bien au volant de sa voiture au

moment où celle-ci fut contrôlée en excès de vitesse. Nicole, quant à elle, revenant d'un souper un peu trop arrosé chez des amis, insiste sur la malchance dont elle fut victime en rencontrant sur sa route une patrouille de police. Celle-ci se sentant *en parfait état*, elle estime avoir eu affaire à des policiers un peu trop zélés, ne se considérant alors aucunement comme l'auteur d'un délit mais bien comme ayant eu *un problème avec un agent*. Elle rappelle finalement, qu'après tout, tout le monde fait des erreurs, et que cette expérience ne manquera pas de lui servir de leçon. L'ensemble de ces justifications traduit de manière évidente son intention de ne supporter qu'une part minimale des responsabilités de son infraction.

Marcello et Antoine usent d'une toute autre stratégie. Ceux-ci suggèrent lors de leur audience que soient revus les textes légaux les incriminant. Marcello livre sa conception du délit de fuite, qui, sans surprise, ne correspond qu'en partie avec celle du juge, tandis qu'Antoine propose que la loi concernant un certain type d'armes blanches soit modifiée, afin de lui permettre de circuler librement muni de son précieux couteau.

Le dernier des prévenus de ce groupe, Yvan, ne semble que peu disposé à se plier aux injonctions de la justice. Ayant déjà comparu de nombreuses fois pour diverses infractions de roulage, il avoue que, si il se voyait à nouveau condamné à une déchéance, il roulerait sans permis. Face aux mises en garde du tribunal, il reconnaît également ne pas éprouver d'inquiétude face à une peine de prison, confessant y avoir déjà séjourné et y avoir bien mangé.

Sur le plan verbal, ces divers témoignages révèlent déjà la plus grande combativité des individus de ce deuxième groupe. Même si certains membres du premier groupe cherchaient également à se faire excuser, la tendance est ici nettement plus ancrée.

#### **b. Non verbal**

Nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, les mouvements d'expression corporelle les plus fréquents sont ceux de la tête, sur le plan vertical et horizontal. Nous les rencontrons ici tout autant que dans le premier groupe. Cependant, le mouvement de la tête penchée, d'un côté ou

de l'autre, assez rare dans le premier groupe, est observable chez tous les prévenus. Parmi les éléments présents dans tous les extraits de ce groupe, on note également le détournement du regard vers le sol. Des regards déviés vers la gauche ou la droite ne sont remarquables que chez la moitié des individus, alors que des regards dérobés vers le haut, encore plus exceptionnels, n'ont été relevés que dans un seul extrait. Ce dernier type de regard accompagnait à chaque fois un moment de réflexion de la part de l'individu.

La grande majorité des prévenus sourient au minimum une fois au cours de leur audience, ce qui constitue une différence marquante avec le premier groupe. Nous avons même observé, dans l'un des extraits, un individu présentant plus de dix phases de sourire. D'autres éléments intéressants sont la profusion de larges mouvements des bras et des mains, ainsi qu'une tendance prononcée chez les sujets de ce groupe à décrire de leur tête des mouvements vers l'avant, en relevant le menton. On note également, dans ce groupe, un renforcement de l'usage des haussements d'épaules, visibles dans presque chaque cas, alors que le redressement du buste est à moitié moins apparent. Si la majeure partie des individus lève fréquemment les sourcils, c'est tout autant que ceux du *groupe 1*. Les froncements de sourcils ne sont observables que chez une petite moitié d'entre eux.

Une intonation émaillée de montées mélodiques, n'est perceptible que dans la moitié des extraits. Concernant le tendance des sujets à interrompre le juge, le constat est le même : seule la moitié des sujets s'y emploie régulièrement. Cette même proportion de prévenus use de gestes déictiques et illustratifs, mais encore plus fréquemment des gestes d'auto-désignation. La moitié des membres de ce groupe ferme les yeux au moins une fois au cours de leur audience. Enfin, les soupirs et les pincements de lèvres sont les éléments que nous avons le moins observés au sein de ce groupe, seulement visible chez une minorité d'individus.

Ces observations sont reprises dans le schéma ci-dessous, qui constitue une déclinaison du graphe du *groupe 1*, propice à la comparaison.

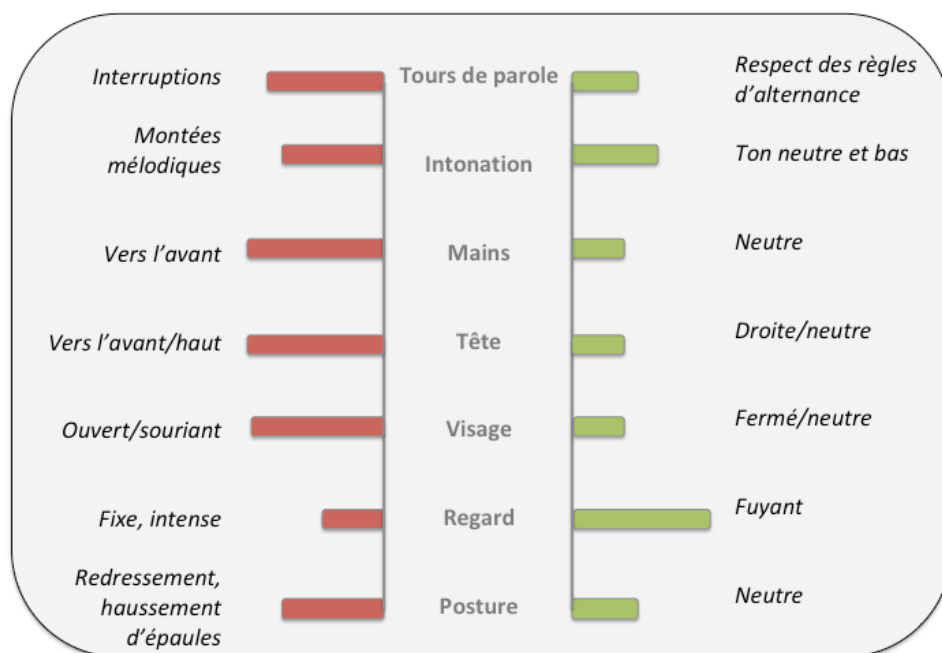


Schéma 4 bis – Groupe 2

### 3. Examen des résultats

Parmi les deux groupes confondus, presque tous les prévenus reconnaissent les faits qui leur sont reprochés. La différence entre les groupes réside dans la reconnaissance de leur responsabilité vis-à-vis de ces faits. Les membres du *groupe 1*, assumant assez facilement leur responsabilité, sont en cela opposés à ceux du *groupe 2*, qui ne cessent de recourir à diverses justifications, censées appuyer leur défense, les excuser, ou même désigner d'autres responsables. Ce constat repose majoritairement sur l'expression verbale de ceux-ci. Corrélativement à cette observation, nous remarquons que l'expression non verbale du *groupe 2*, tous gestes confondus, est ostensiblement plus présente que celle du *groupe 1*, presque inexistante dans certains cas. Nous pouvons donc considérer que la résistance des prévenus à leur accusation entraîne chez ceux-ci un développement du comportement gestuel plus important.

En considérant que les indicateurs les plus pertinents sont ceux qui varient le plus sensiblement d'un groupe à l'autre, établissant ainsi le lien de corrélation, nous ne retiendrons qu'une poignée d'éléments. Tout d'abord,

et suivant les observations menées sur ce corpus, il semblerait qu'une attitude de contestation encourage la production de sourires, ainsi qu'un mouvement du corps globalement orienté vers l'avant et vers le haut, traduit par l'intermédiaire du buste, des bras, des mains et de la tête. Ensuite, nous avons décelé dans le *groupe 2* une quantité importante de mouvements d'abaissement de la tête, par penchement sur le côté. Pour terminer, les interruptions méritent également leur place parmi les indicateurs les plus éclairants. Ces interruptions de l'organisation naturelle des tours de parole viennent bouleverser le schéma classique de l'interaction au tribunal, qui entend concentrer la participation des prévenus dans les réponses attendues de ceux-ci. Or, nous avons observé que les plus audacieux s'autorisaient même à renverser la tendance, adressant à leur tour des interrogations aux représentants de la justice.

De manière opposée, notre analyse a révélé que le détournement du regard vers le sol n'est aucunement corrélé à un groupe ou à une tendance particulière. Cet indicateur, omniprésent au sein des deux groupes, représente donc un invariant, au même titre que les mouvements de tête verticaux et horizontaux.

Bien entendu, notre raisonnement ayant été établi à partir d'évaluations générales portant sur une moyenne de tous les segments corporels, il existe quelques exceptions. Certains individus appartenant au *groupe 1*, par exemple, ont montré, à travers l'une des variables envisagées, telles que le taux d'interruptions ou encore l'intonation, des caractéristiques que nous avons associées à la contestation. Néanmoins, la présence d'un tel indicateur ne rencontrant qu'une faible minorité des variables, nous avons tout de même jugé que ces prévenus correspondaient davantage au profil de la première catégorie. Une fois de plus, l'expression non verbale de tout individu demeurant intrinsèquement singulière et personnelle, de tels résultats auraient pu être anticipés.

## Chapitre VIII : Interprétations

Nous atteignons à présent le cœur de notre étude, en nous apprêtant à postuler quelques interprétations et relations tissées entre les analyses réalisées sur le corpus et les notions explicitées dans le premier tiers de ce rapport. C'est ici que nous entendons faire le lien entre l'examen des attitudes non verbales réalisées plus haut et les comportements de gestion de la tension cognitive, introduits par la théorie de la dissonance cognitive de Léon Festinger.

### 1. Expression de la tension

Nous l'avons déjà avancé à plusieurs reprises, mais sommes à présent en mesure de l'illustrer, les prévenus sont, en grande majorité, soumis à une tension cognitive lorsqu'ils comparaissent face au tribunal. Cette tension est due à l'existence de cognitions dissonantes, incohérentes. Dans le cas qui nous intéresse, la cognition inconsistante est celle qui place le prévenu dans une position de faute, de tort envers la société ou envers autrui, en relation de non cohérence avec l'image bienveillante que tout individu tente de conserver de lui-même. Il se produit d'ailleurs assez régulièrement que les prévenus énoncent verbalement la cognition vis-à-vis de laquelle leur accusation est problématique. Nous avons notamment pu entendre Nicole affirmer « *Je ne suis pas quelqu'un qui boit* », Delphine témoigner « *C'est vraiment pas mon genre* », ou encore Alexandre avancer « *Je ne suis pas du genre à rouler vite* ».

Cet inconfort mental pourrait être illustré par la constatation que nous avons faite que tous les prévenus, à certains moments, détournent leur regard vers le bas durant leur audience, ce qui évoque de manière spontanée un sentiment quelque peu honteux. Cette tension n'est cependant pas présente chez chacun avec la même intensité, et ses modes de gestion sont également variables. La manifestation, plus ou moins prononcée, de cette tension est le critère en fonction duquel nous avons divisé notre corpus en deux groupes lors de la phase d'analyse. Le second groupe rassemble les prévenus ayant

exprimé une résistance verbale et non verbale, tandis que le premier groupe réunit tous les autres. Vous trouverez en annexe le *graphe 5*, représentant la répartition de tous les individus du corpus entre les quatre cas de figure caractérisés par une contestation explicitée verbalement, ou pas, et communiquée à travers l'expression non verbale, ou pas.

Nous pouvons donc dès à présent établir, dans le prolongement de la relation avancée au cours de la section précédente entre la résistance des prévenus et l'importance de leur comportement non verbal, la corrélation entre la profusion de gestes et l'intensité de la tension cognitive vécue par ceux-ci.

## **2. Réduction de la tension**

Nous allons maintenant tenter de mettre en lien les résultats de l'analyse verbale et non verbale menée sur notre corpus avec les modes de résolution de la tension cognitive que nous avons abordés plus longuement dans le chapitre reprenant les notions théoriques. L'intérêt résidera, au-delà de la comparaison entre les deux groupes, dans un examen plus poussé des individus exprimant cette tension de manière plus significative, repris dans le deuxième groupe.

Cette nécessité pour les prévenus de réduire la tension vécue rappelle fortement les fondements du travail de figuration tel que décrit par Goffman. De manière générale, la tension cognitive peut être réduite, soit en modifiant l'une des cognitions non consistantes, soit en altérant sa vision de la situation problématique, d'un point de vue plus large. Dans un cas comme dans l'autre, ces processus permettent de rendre la situation consonante avec les cognitions. En admettant qu'un individu opte – inconsciemment sans doute – pour la modification des cognitions, celui-ci pourra, par *rationalisation cognitive*, adapter la cognition à la situation, ou justifier les circonstances l'ayant poussé vers cette situation. S'il présente un mécanisme de *trivialisation*, il banalisera alors les cognitions problématiques, ou en diminuera la valeur. Les principales méthodes visant à transformer la

situation sont le *support social*, consistant à adapter son environnement à la situation problématique, et la *rationalisation comportementale*, reposant sur la réalisation d'autres actes, consistants avec la situation problématique. Etant donné le cadre posé par notre corpus, nous ne serons pas en mesure de décrire des stratégies de *support social* ni de *rationalisation comportementale*. Nous verrons par la suite qu'il est possible d'utiliser d'autres méthodes permettant d'influencer la variable situationnelle.

#### **a. Premier groupe**

Ce groupe rassemble les prévenus qui ont montré le moins de combativité, c'est-à-dire ceux qui ont montré des signes de résistance uniquement sur le plan verbal, ou sur le plan non verbal, voir même aucun des deux. S'ils le font, ceux-là ne se justifient que de manière relativement limitée. Il semble donc que leurs cognitions ne se montrent pas sensiblement dissonantes, ce qui leur évite, par la même occasion, l'inconfort psychologique ressenti par les membres du deuxième groupe. Nous pourrions tenter d'expliquer cela de plusieurs façons : peut-être sont-ils déjà parvenus, durant les semaines précédant leur audience, à résorber cette tension, ou peut-être leur personnalité inclut-elle des cognitions moins rigides vis-à-vis de l'observation de la loi ? Quoi qu'il en soit, la tension visible au cours de l'audience de ces individus est faible. Il pourrait néanmoins être intéressant de noter que notre corpus compte trois prévenus récidivistes. La tranquillité de ces habitués de tribunaux pourrait donc être liée au fait que ceux-ci ont déjà eu recours par le passé au processus de *rationalisation comportementale*, et dans le cas de Sullu, le plus marginalisé des individus de notre corpus, peut-être même à celui de *support social*.

Grâce aux résultats exposés lors de la phase d'analyse, nous connaissons les types de gestes majoritairement utilisés par chaque groupe. Tout comme c'est le cas pour leur expression verbale, ce premier groupe ne s'implique que peu gestuellement, principalement à travers des gestes traduisant la soumission, la lassitude ou la résignation. Nous supposons donc que le peu de tension ressentie leur permet de prendre une certaine distance par rapport à la situation dans laquelle ils se trouvent, celle-ci ne représentant pour eux

aucun danger psychologique majeur. Nous avons cependant constaté que l'un de ces prévenus constituait une exception, étant donné que celui-ci, ne présentant pourtant pas de défense verbale, montre des signes non verbaux ne correspondant que peu à ceux de ses compagnons de groupe. Nous situerons brièvement son cas un peu plus loin, lorsque nous en arriverons au modèle non verbal correspondant.

#### **b. Second groupe**

C'est ici qu'il nous a été donné de constater des cas de tension cognitive plus ostensible, causés par une perception plus problématique de la part des prévenus de la situation vécue et des cognitions engendrées. Cette tendance se traduit notamment par l'observation, chez tous les membres de ce groupe, de mouvements de tête penchée sur le côté. Comme nous l'avons vu lors de la conception de notre outil d'analyse, ce geste peut être interprété, dans un certain contexte, comme le signe d'une divergence de point de vue. Nous pourrions donc considérer que ce geste, récurrent à ce groupe, manifeste le désaccord, la désapprobation des prévenus relativement à leur situation. Nous allons donc, dans un premier temps, décrire leurs différents modes de résolutions de cette tension, tels qu'adoptés verbalement par ceux-ci, pour ensuite nous intéresser à leur déclinaison non verbale.

La plupart des individus cherchent à modifier les cognitions problématiques. Pour ce faire, ils tentent de remettre en cause, de décrédibiliser, de manière plus ou moins explicite, l'autorité des forces de police, et parfois celle de la loi en elle-même. Il s'agit alors de diminuer le poids de la cognition *respect de l'institution judiciaire*. Certains justifient également les raisons les ayant contraints à poser l'acte problématique. Tous ceux-là ont recours aux mécanismes de *trivialisation* ou de *rationalisation cognitive*.

D'autres tentent plutôt d'agir sur l'environnement immédiat de la situation de comparution dans laquelle ils se trouvent, dans le but d'en transformer la valeur. Étant donné que la *rationalisation comportementale* ainsi que le *support social* ne sont pas envisageables durant le temps de l'audience, la dernière solution s'offrant à eux est de modifier la considération, la

représentation qu'ils s'en font. Il est possible de constater chez certains individus la manifestation combinée de plusieurs de ces méthodes.

Concernant la gestion non verbale de la tension, nous avons également pu remarquer un usage particulier de l'expression corporelle, en fonction du mode de résolution choisi. Les individus présentant un mécanisme d'adaptation des cognitions ont tendance à manifester davantage de gestes à portée combative et protestataire, tel que de larges gestes des bras et des mains vers l'avant, des élans de redressement du buste, évoquant une reprise de confiance en eux, ainsi que des mouvements de redressement vers le haut de la tête et du menton, produisant une impression de provocation. Aussi, ces prévenus se permettent assez fréquemment d'interrompre le tour de parole d'un autre interactant. Cet empressement de leur part traduit également l'angoisse provoquée par l'enjeu de la situation. Ces gestes, de tous types, illustrent donc non verbalement une lutte contre la cognition, ou pour la modification de celle-ci, leur défense étant alors appuyée de manière plus musclée. Les gestes que nous venons de décrire, et dans le contexte qui leur est propre, semblent remplir une fonction de soutien, et même de renforcement, de l'expression verbale. Ce type d'emploi du geste, sans doute l'un des plus courant, a été décrit par bon nombre d'auteurs.

Les prévenus cherchant, quant à eux, à faire évoluer leur représentation de la situation, manifestent un comportement non verbal bien plus inattendu, détaillé dans la section suivante. Ce phénomène étant propre à certains individus du deuxième groupe, nous mentionnons tout de même avoir repéré un prévenu présentant les mêmes caractéristiques non verbales au sein du premier groupe. Nous avons pu observer que ceux-là n'affichent que peu de gestes combatifs, mais témoignent plutôt d'une communication non verbale plus calme, reflétant la complaisance, tel que l'usage du sourire, quelque peu surprenant lors d'une audience face à un juge. C'est ce cas de figure qui va particulièrement retenir notre attention et que nous allons tâcher d'explorer plus en profondeur.

### 3. Découplage du non verbal

Par l'intermédiaire de ce processus, les prévenus parviennent à s'extraire de la tension causée par leur statut d'auteur de préjudice, par la déconsidération de la portée de leur comparution, refusant ainsi la pression négative accompagnant la reconnaissance de leur responsabilité. Dans l'impossibilité de revenir sur les actes commis, ils vont dès lors procéder à une modification de la représentation associée à leur audience, les cognitions étant plus malléables que les réalités physiques. Or, ce changement de conception ne peut être exprimé qu'à travers le non verbal, ces individus ne pouvant ouvertement déclarer qu'ils perçoivent leur audience comme une *comédie*, une *leçon de vie*, ou encore une *expérience*.

Dans de telles circonstances, les procédés non verbaux jouent un rôle dépassant celui du langage verbal. Dans l'expression de cette perspective, la communication verbale est cette fois-ci reléguée au second plan. Même s'il est vrai que les prévenus s'adonnent tout de même à l'énonciation verbale de quelques explications ou justifications, le mode verbal est majoritairement employé pour soutenir l'impulsion non verbale, à l'aide d'expressions empreintes d'une sympathique sollicitude envers les représentants de la justice.

Ce mécanisme va se traduire pas des attitudes non verbales positives, habituellement observables chez des personnes profitant d'un moment agréable, ce qui est, comme nous l'avons dit, relativement déroutant. Le comportement phare de cette catégorie de prévenus est le sourire. Ce geste peut signifier l'ironie, ou encore être une réponse nerveuse à une situation d'inconfort, mais nous désignons ici les types de sourires qui sont gages de complaisance, de relâchement. Par leur usage, les prévenus concernés s'extraient du cadre juridique, se considérant en amont de toute forme de jugement, et affichent leur intention de ne pas prendre la situation au sérieux. Certains montrent parfois même des signes laissant penser qu'ils s'identifient davantage aux représentants de la justice qu'aux autres prévenus dans la salle. Les structures non verbales présentées,

particulièrement le sourire, constituent donc une forme d'exutoire à l'effet problématique des cognitions négatives induites par la comparaison.

#### **4. Retour sur l'hypothèse**

Pour rappel, voici en quoi consistait notre hypothèse :

*La situation d'interaction incarnée par l'audience au tribunal entravant la résolution de la tension cognitive des prévenus sur le plan verbal, ceux-ci ont la possibilité se soulager de cette tension à travers leur expression corporelle non verbale.*

Tout d'abord, nous avons effectivement constaté que les prévenus de notre corpus affichant une tension n'ont pas l'occasion de s'en libérer verbalement, compte tenu des preuves les accablant. Ceux-là peuvent, tout au plus, tenter de convaincre le juge de circonstances atténuantes.

Le rôle actif de l'expression non verbale accompagnant, appuyant et soutenant la parole est un fait reconnu depuis quelques temps déjà, par de nombreux chercheurs. C'est donc de manière assez naturelle que nous pouvons affirmer qu'elle occupe une fonction similaire lorsqu'il s'agit de la résorption d'une tension. Néanmoins, notre objectif était d'évaluer si cette expression non verbale pouvait également connaître un usage propre, de manière un peu plus indépendante de la parole.

C'est dans ce cadre que nous avons découvert, parmi les extraits de notre corpus, quelques cas de figure correspondant à cette description. Ce comportement non verbal, constitué d'attitudes corporelles positives, a pu être constaté corrélativement à un mode de résolution de la tension bien spécifique. Il s'agit du processus consistant pour un prévenu à modifier la considération qu'il porte à son audience, développé lorsque ses cognitions sont trop rigides, trop ancrées pour être elles-mêmes modifiées. Ce mécanisme ne pouvant rencontrer d'appui verbal franc, celui-ci est contraint de s'exprimer principalement sur le plan non verbal. C'est l'exploration de ce cas spécifique qui nous a permis de confirmer notre hypothèse, concernant l'usage du corps dans la réduction de la tension, même s'il est

important de souligner que ces cas sont loin de représenter la majorité des prévenus auditionnés. Nous précisons également que cette pratique vise la diminution de la tension, sans prétendre à sa disparition complète.

## Conclusions

Nous voici au terme de notre parcours de recherche, enrichis de quelques nouvelles connaissances et compétences analytiques. Cette expérience nous a permis d'observer, à notre tour, le franc soutien d'une communication non verbale trop souvent sous-estimée envers la souveraine parole. Si, dans sa globalité, notre démarche s'est majoritairement avérée confirmer ce rôle du non verbal, déjà établi par bon nombre de grands noms de l'histoire du langage, elle n'en fut pas moins intéressante pour autant, nous ayant permis d'en découvrir la complexité méthodologique et opérationnelle.

Il nous a néanmoins été offert de déceler un usage tout particulier du corps, que nous avons été en mesure d'esquisser au sein du cadre très précis de notre terrain observatoire. Si cette fonction spécifique de l'expression corporelle avait sans doute déjà imaginée par d'autres auparavant, celle-ci demandait, pour être vérifiée, un environnement d'analyse suffisamment pointu et rigoureux afin de permettre l'isolement de certaines variables.

Une autre perspective que cette étude ambitionnait de promouvoir est le renforcement du champ de recherche, déjà fondé par quelques auteurs, liant l'expression corporelle aux mécanismes cognitifs. Nous témoignons d'une grande confiance dans le fait que des travaux de ce type continueront à éclore dans les années à venir, la technologie permettant désormais l'analyse de corpus d'interactions beaucoup plus diversifiés, ainsi que le développement d'outils numériques adaptés.

Nous avons eu l'occasion, au cours de cette exploration, de construire notre propre outil d'analyse, une initiative quelque peu expérimentale, étant donné notre manque de savoir pratique. Cette méthode s'est avérée fonctionnelle vis-à-vis des enjeux représentés par notre corpus, mais nous y avons tout de même, de manière relativement attendue, relevé quelques faiblesses. Nous avons en effet rencontré quelques difficultés concernant l'observation et le codage de certaines variables. Plusieurs de ces complications sont à imputer au corpus d'analyse lui-même. Nous pensons notamment à l'observation de la posture des sujets concernés, ainsi que celle

de leurs mains, qui se sont vues quelque peu contrariées par le fait que la majorité des salles d'audiences comportaient une barre d'appui, permettant aux prévenus de s'y reposer. Dès lors que ceux-ci s'ancraient sur ce confortable support, leur tendance à décrire de larges mouvements du buste ou de mains était négativement influencée. Cette constatation n'est toutefois pas inintéressante, en ce qu'elle montre le rôle catalyseur de cet aménagement.

Pour ce qui relève du codage, la confusion principale concernait la difficulté de différencier, dans la notation, les gestes de la tête des regards. Ces derniers, s'ils sont majoritairement accompagnés par la tête, ne le sont pas systématiquement, pouvant à certains moments adopter des mouvements désolidarisés de ceux de la tête. Fort heureusement, ces différents troubles ne sont pas allés jusqu'à prendre l'ampleur d'obstacles au traitement des données recueillies. Même si de nombreuses modifications pourraient sans doute permettre l'amélioration de cet outil d'analyse, nous ne soulèverons ici que l'une d'entre elles, par la suggestion que soient couplés les indicateurs *structure syntaxique* et *tour de parole*. Le recul nous a, en effet, enseigné que les résultats opérationnels produits par ces deux variables étaient assimilables. Mis à part cette remarque, nous pensons pouvoir considérer que le choix et le découpage des autres indicateurs se sont montrés cohérents et suffisamment efficaces.

Notre dernière réflexion porte sur un éventuel prolongement de cette recherche. La démarche menée serait-elle transposable à d'autres contextes, tels que les relations professionnelles ou affectives ? Nous ne pouvons spéculer au sujet de l'obtention de tels résultats sur d'autres corpus, la principale barrière à un tel élargissement résidant dans le fait que le nôtre présente un cadre extrêmement formalisé. Nous sommes cependant convaincus que d'autres terrains d'observation pourraient dévoiler des mécanismes non verbaux analogues à celui que nous avons exposé, étant donné la richesse et la multitude des énigmes que représentent encore les signes de l'interaction.

## Bibliographie

- Allard, J. (2002). La justice peut-elle se passer de mise en scène? Quelques réflexions sur le cadre symbolique du procès. Review of Antoine Garapon's « Bien Juger. Essai sur le Rituel Judiciaire ». *International Journal for the Semiotics of Law*, 15, 203-215.
- Bateson, G., & Jackson, D. D. (1964). Social factors and disorders of communication. Some varieties of pathogenic organization. *Research publications - Association for Research in Nervous and Mental Disease*, 42, 270.
- Calbris, G. (2001). Principes méthodologiques pour une analyse du geste accompagnant la parole. *Mots*, 67(1), 129-148. doi:10.3406/mots.2001.2509
- Calbris, G. (2008). La tête de Nicolas Sarkozy, ou les fonctions des gestes de la tête durant l'énonciation. *Mots* (86), 99-118. doi:10.4000/mots.14002
- Chauvaud, F. (2002). Antoine Garapon, Bien juger. Essai sur le rituel judiciaire, Paris, Odile Jacob, coll. « Opus », 1997, 351 p. *Sociétés & Représentations*, 14(2), 230-231. doi:10.3917/sr.014.0230
- Colletta, J.-M (2015). Contribution soumise : Signaux corporels et acquisition du langage : des relations constantes et étroites. *Langage et pratiques*, 39.
- Colletta, J.-M. (2007). Signaux corporels et acquisition du langage: des relations constantes et étroites. *Langage et pratiques*, 39, 20-33.

- Dion, D., & Bonnin, G. (2004). Une étude comparative des systèmes proxémiques français et tunisiens. *Recherche et Applications en Marketing*, 19(3), 45-60.
- Fauré, L. (1999). Mary-Annick Morel, Laurent Danon-Boileau, Grammaire de l'intonation. L'exemple du français. *Cahiers De Praxématique*, 32, 238-242.
- Festinger, L. (1957). *A Theory of Cognitive Dissonance*. Evanston, IL : Row, Peterson.
- Garapon, A. (1995). Rituel et symbolisme judiciaires. *Architecture intérieure*, 265, 54-60.
- Garapon, A., & Carbonnier, J. (1997). *Bien juger: essai sur le rituel judiciaire* (Vol. 45). Paris: Odile Jacob.
- Goffman, E., & Accardo, A. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne: La présentation de soi*. Paris: Éd. de Minuit.
- Goffman, E., & Kihm, A. (1974). *Les rites d'interaction*. Paris: Éd. de Minuit.
- Groupe ICOR. (2006). *Corinte - Corpus d'interactions*. Retrieved from <http://icar.cnrs.fr/projets/corinte/index.htm>
- Hennel-Brzozowska, A. (2008). La communication non-verbale et paraverbale -perspective d'un psychologue -. *Synergies Pologne*, 5, 21-30.
- Hommel, É. (2014). Jean Nizet, Natalie Rigaux, La sociologie de Erving Goffman. *Lectures [En ligne], Les comptes rendus*. Retrieved from <http://journals.openedition.org/lectures/14588>

- Joseph, I. (2009). *Erving Goffman et la microsociologie*. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
- Keck, F. (2012). Goffman, Durkheim et les rites de la vie quotidienne. *Archives de Philosophie*, 75(3), 471-492.
- Lardellier, P. (2008). « Arrêtez de décoder! » Une généalogie critique des pseudosciences du « décodage non-verbal ». *Communication & langages*, 155(1), 115-131.
- Mesnil, C., & Cosnier, J. (2000). Débat. *Communication et organisation*, 18. doi:10.4000/communicationorganisation.2417
- Pasquier, P., & Chaib-draa, B. (2002). Cohérence et conversations entre agents: vers un modèle basé sur la consonance cognitive. *JFSMA*, 189-204.
- Perret-Clermont, A.-N., & Brossard, A. (1988). L'intrication des processus cognitifs et sociaux dans les interactions. *Relations interpersonnelles et développement des savoirs*, 22, 441-465.
- Piersotte, Y. (2015). *La plus-value de l'audience : une observation au tribunal correctionnel* (Master's thesis). Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- Pinto, L. (1988). Goffman Erving, Façons de parler. *Revue française de sociologie*, 29(4), 696-700.
- Quignard, M., Ursi, B., Rossi-Gensane, N., André, V., Baldauf-Quilliatre, H., Etienne, C., . . . Traverso, V. (2016). Une méthode instrumentée pour l'analyse multidimensionnelle des tonalités émotionnelles dans l'interaction. *SHS Web of Conferences*, 27, 15004. doi:10.1051/shsconf/20162715004

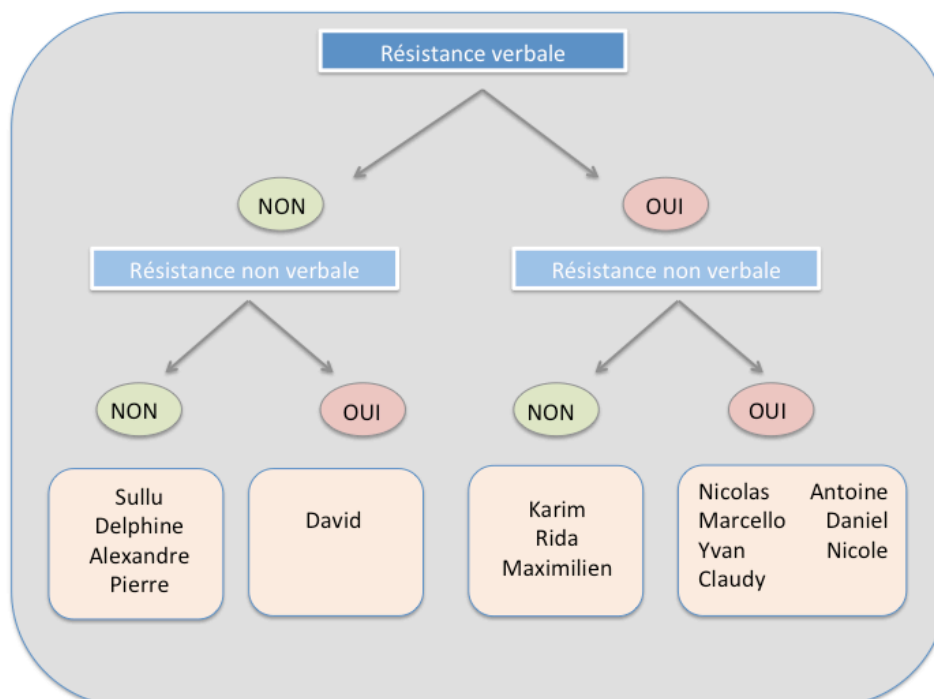
- Sluzki, C. E., & Beavin, J. (1965). Symétrie et complémentarité: une définition opérationnelle et une typologie des dyades. *Acta psiquiátrica y psicológica de América Latina*, 11, 321-330.
- Tieleman, D. (2005). *L'espace de la procédure pénale. Une approche de l'architecture dans la construction et la mise en oeuvre du système pénal*. Unpublished document, Université Saint-Luc, Liège. Retrieved from <http://hdl.handle.net/2268/184253>
- Traverso, V. (2007). Pratiques communicatives en situation : objets et méthode de l'analyse d'interaction. *Recherche en soins infirmiers*, 89(2), 21-32. doi:10.3917/rsi.089.0021
- Turchet, P. (2004). *La synergologie: comprendre son interlocuteur à travers sa gestuelle*. Montréal: Ed. de l'Homme.
- Vaidis, D., & Halimi-Falkowicz, S. (2007). La théorie de la dissonance cognitive: une théorie âgée d'un demi-siècle. *Revue électronique de Psychologie sociale*, 1, 9-18.
- Winkin, Y. (1984). Entretien avec Erving Goffman. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 54, 85-87.
- Winkin, Y. (2005). Approche systémique et Constructiviste de la Communication [Conference]. Unpublished document, Séminaire national de Paris.
- Zittoun, T. (1997). Note sur la notion de conflit socio-cognitif. *Cahiers de Psychologie*, 33, 27-30.

# Annexes

## 1. Illustrations supplémentaires

	Productions des différents segments corporels	Comment observer ?	Comment interpréter ?
<b>Organisation de l'échange verbal</b>	Formes syntaxiques	Questions, réponses, apporter son accord, affirmer, donner/recevoir des instructions...	Symétrie/Complémentarité => Domination/Soumission
	Tours de parole	Interruptions, alternance simple	Domination/Soumission Résignation/Reprise de pouvoir
<b>Vocal (prosodie)</b>	Silences	Suffisamment tangible pour être pris en compte (pas les micro-pauses qui demandent une mesure rigoureuse)	Hésitation (si en position faible) ou accentuation du propos (si suffisamment en position de force pour recourir à des effets rhétoriques)
	Bruits et vocalisations non lexicalisés, intonation	Rire, soupir ... Insistance/accentuation d'un segment verbal Intonation ascendante ou descendante	Soupir = découragement, abandon Rire = affront, insubordination Accentuation de l'intonation ou séparation des syllabes = fonction démarcative
<b>Kinésique</b>	Gestes des mains	Paramètres des mouvements : Orientation du mouvement, rapport d'auto-désignation ou d'éloignement par rapport au corps, désignation...	Gestes analogiques, dépendant du contexte verbal, vocal et kinésique.
	Gestes de la tête	Différents axes de mouvement de la tête : latéralement vers l'épaule gauche/droite, horizontalement (évitement), abaissement, relèvement, désignation	Tous ces gestes sont à observer dans leur ensemble, dans leur mouvement de repli ou d'ouverture principalement.
	Expressions faciales et regards	Visage fermé/ouvert, sourire (juste bouche ou visage entier), baisser les yeux, fixer son interlocuteur, détourner le regard...	Les gestes de la tête accompagnent ceux des mains, et les regards accompagnent les gestes de la tête.
	Posture	Ouverture, fermeture des épaules, mouvement vers l'avant ou vers l'arrière.	Synthèse générale du corps, soutien aux différentes fonctions occupées par les autres segments corporels que sont les mains, la tête, le visage et les yeux.

*Evaluation des variables - Tableau récapitulatif*



*Graphe 5 – Répartition des sujets*

## 2. Corpus : extraits et transcriptions

Les extraits du corpus sont disponibles en annexes vidéo, référencés par le numéro de l'extrait, le nom du prévenu concerné, ainsi que le média dont il est issu. Le tableau ci-dessous reprend la liste de ces extraits, et les transcriptions correspondantes se trouvent également plus bas.

	Prévenu	Média	Année
Extrait n°1	Nicole	10 <sup>e</sup> Chambre Instants d'Audience – Raymond Depardon	2004
Extrait n°2	Karim	10 <sup>e</sup> Chambre Instants d'Audience – Raymond Depardon	2004
Extrait n°3	Antoine	10 <sup>e</sup> Chambre Instants d'Audience – Raymond Depardon	2004
Extrait n°4	Yvan	Face au juge – S04, Ep. 07/01  RTL Belux SA & Cie SEC	2018
Extrait n°5	Nicolas	Aux marches du Palais – Cédric de Bargaça	2004
Extrait n°6	Maximilien	Aux marches du Palais – Cédric de Bargaça	2004
Extrait n°7	Rida	Face au juge – S03, Ep. 05/02  RTL Belux SA & Cie SEC	2017
Extrait n°8	Sullu	Face au juge – S03, Ep. 08/01  RTL Belux SA & Cie SEC	2017
Extrait n°9	David	Face au juge – S04, Ep. 04/02  RTL Belux SA & Cie SEC	2018
Extrait n°10	Daniel	Face au juge – S04, Ep. 14/01	2018

		RTL Belux SA & Cie SEC	
<b>Extrait n°11</b>	Alexandre	Face au juge – S03, Ep. 22/01	2017
		RTL Belux SA & Cie SEC	
<b>Extrait n°12</b>	Pierre	10 <sup>e</sup> Chambre Instants d'Audience – Raymond Depardon	2004
<b>Extrait n°13</b>	Claudy	Face au juge – S03, Ep. 15/01	2017
		RTL Belux SA & Cie SEC	
<b>Extrait n°14</b>	Delphine	Face au juge – S03, Ep. 12/02	2017
		RTL Belux SA & Cie SEC	
<b>Extrait n°15</b>	Marcello	Face au juge – S03, Ep. 29/01	2017
		RTL Belux SA & Cie SEC	

**Résumé** : La présente étude vise à observer l'expression verbale et non verbale de prévenus en situation de comparution au tribunal, ceux-ci étant en proie à une tension, induite par le ressenti de cognitions ou de situations problématiques. L'objectif est d'examiner les processus de réduction de cette tension, tels que manifestés par ceux-ci, pour ensuite évaluer le rôle particulier de la communication non verbale au sein de ces mécanismes. Dans cette perspective, nous avons construit un outil d'analyse permettant de mesurer nos indicateurs - les gestes des mains, de la tête, le regard, la posture, l'intonation, la structure syntaxique etc. – et de les situer sur une échelle duale, entre acceptation et rejet de la représentation entraînée par l'acte d'accusation. Le corpus d'analyse de cette recherche est composé d'enregistrements vidéo de situations d'audiences au sein de tribunaux de police et correctionnels.

**Mots-clés** : Communication non verbale – Geste – Cognition – Tension – Tribunal

Ruelle de la Lanterne Magique 14, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

[www.uclouvain.be/comu](http://www.uclouvain.be/comu)

